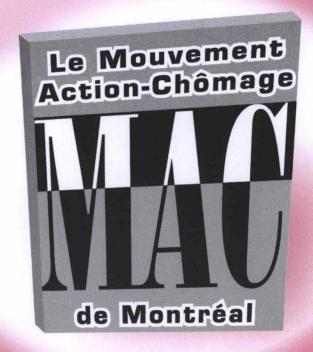
30 ans



Le mot de la présidente	р. 2
Le MAC de Montréal, son histoire en bref	p. 3
Tableau sur l'historique de la loi à travers les luttes des travailleurs et travailleuses	p. 8
Chapleau persiste et signe sur les différentes réformes de l'assurance-chômage en 90	р. 18
Mais où va l'assurance-chômage ?	p. 19
L'album photo du MAC	p. 26
Le MAC vu par	р. 30
Le MAC a changé ma vie	р. 33
Un projet politique-poésie	р. 38
Merci à nos commanditaires	p. 40

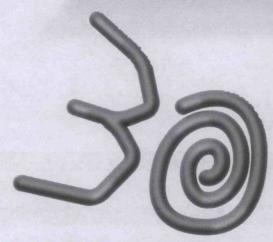
Le mot la de la présidente

ertains diront que trente ans, c'est bien peu dans l'histoire de la lutte ouvrière. Pourtant, à l'échelle de l'histoire des groupes de défense de droits au Québec, peu ont atteint cette longévité. Or, si le MAC de Montréal a réussi à survivre pendant toutes ces années, c'est grâce à tous ceux et celles qui, de près ou de loin, s'y sont impliqués. Chaque personne porte en elle une partie de l'histoire de l'organisme. Célébrer le 30^{ième} du MAC, c'est donc souligner l'apport exceptionnel des militants et militantes, employé (e)s, membres, stagiaires et de tous les groupes qui ont solidairement appuyés nos revendications à travers les différentes réformes de l'assurance-chômage.

Et en trente ans, il y en a eu des réformes! Chacune d'entre elles montrant la voie à la suivante vers un régime de moins en moins accessible, voire vers sa disparition pure et simple. Ainsi, plus que toutes les autres, la réforme Axworthy a effectué une profonde rupture avec les principes mêmes qui ont mené à la mise en place du système d'assistance publique au Canada. Désormais, ce ne sont plus les principes de risque social, de droit au soutien et d'égalité des chances qui guident les interventions du gouvernement mais, plutôt la nécessité pour l'État d'adapter la main-d'œuvre aux nouvelles règles du marché. Exit le droit social!

Quelles sont et seront les conséquences d'une telle rupture sur nos stratégies de luttes? Devrons-nous repenser nos pratiques, créer de nouvelles solidarités, agir sur une base plus large? Assisterons-nous à une radicalisation sans précédent?

Dans le cadre de notre 30^{ième} anniversaire et par le biais du présent recueil, nous avons cru important d'amorcer une réflexion sur la loi de l'assurance-chômage: son évolution et son avenir. Parallèlement, cela nous a permis de mettre



en perspective les luttes qu'a menées le MAC de Montréal depuis sa mise sur pied. Trente ans de militantisme que nous avons choisi d'illustrer par des témoignages, photos, caricatures, coupures de presse et extraits de documents internes. Qui sait? Peut-être pourrons-nous y retrouver des pistes d'actions qui, sans être nouvelles, n'en n'ont pas moins montré leur efficacité dans le passé. Chose certaine, en regardant les documents d'archives de l'organisme, on ne peut que se réjouir devant toute la créativité, l'énergie et la détermination dont on fait preuve les militantstes du MAC de Montréal pendant toutes ces années. Ce qui nous permet de croire que malgré une conjoncture qui peut paraître particulièrement décourageante, notre cause est loin d'être perdue.

Finalement, à la question d'un journaliste qui voulait savoir quel est le but du MAC de Montréal, un de nos permanents répondit: «notre but: c'est l'accès au bonheur». C'est à la lumière de cette réponse que nous avons décidé du contenu de la dernière partie du recueil intitulée «Projet Politique».

Bonne lecture et surtout bon trentième anniversaire.

NATHALIE GERMAIN PRÉSIDENTE DU MAC DE MONTRÉAL

Le MAC de Montréal, son histoire en bref

n 1989, Claude Girard, un ex-travailleur du Mouvement Action Chômage de Montréal (MAC) soulignait dans un article paru dans la revue Nouvelles Pratiques Sociales que les quelques 20 années d'histoire et d'interventions de l'organisme sur le terrain ont laissé peu de références documentaires¹. Onze années plus tard, quelques rapports et communiqués de presse en plus, on constate encore cet état de fait d'autant plus criant lorsqu'il s'agit d'inventorier les trente années d'histoire du MAC de Montréal.

En discutant avec d'anciens militants-tes, on se rend compte que plusieurs retiennent une date différente pour la création de l'organisme. Certains croient que le MAC existe depuis 1968, d'autres, dont Girard en 89 propose les «quelques vingt années». Personne ne semble s'entendre sur la date réelle de sa fondation.

Quoi qu'il en soit, le MAC doit son existence actuelle à deux parcours distincts d'organismes mais qui par la suite se croiseront. En voici un bref apercu.

D'abord, il y a la Maison du Chômeur située dans le sud-ouest de Montréal au cœur du quartier de Saint-Henri, rue Saint-Jacques. Dans la tumulte des événements d'octobre mais aussi de la montée du taux de chômage et des contestations populaires qui apparaissent (rappelons que le sud-ouest est un des endroits à Montréal où les premiers regroupements de citoyens pour la défense de leurs droits voient le jour), la Maison du Chômeur ouvre ses portes au début de l'hiver 1970².



Quelques militants lors d'une manif du MAC dans les années 80 devant les bureaux régionaux de la CEIC au centre-ville de Montréal.

Pour Jean-Michel Barbe, l'originalité de cette Maison tient au fait que ce regroupement concerne des chômeurs et rompt avec des pratiques institutionnalisées leurs étant habituellement réservées³. La Maison du Chômeur offre notamment des ateliers à ses membres, fait la récupération et la réparation de produits usagés remis à neuf vendus à bas prix. Les fonds recueillis sont réinvestis dans l'entretien et le fonctionnement du local et la création de services offerts gratuitement à la population du quartier. Parmi ceux-ci, Barbe note l'accès à une clinique médicale et à l'assistance juridique «destinée à ceux qui ont des démêlés avec les services de l'Assurance-chômage ou du Bien-Être Social»4.

Le concept de la Maison du Chômeur fait boule de neige et plusieurs autres Maisons du même genre ouvrent leurs portes un peu partout au

^{1.} Claude Girard, Le Mouvement action-chômage de Montréal: 20 ans de pratique sociale, Nouvelles Pratiques Sociales, vol. 2, no 2, 1989, p.39.

^{2.} Jean-Michel Barbe, Les chômeurs du Québec, Montréal, Éditions Parti Pris, 1977, p.109.

^{3.} ibid. p. 117.

^{4.} Barbe, op. cit. p.126.



Québec. Barbe note: «À la même époque, également, un organe de la J.O.C. (Jeunesse ouvrière catholique), l'Action-Chômage reprend à son compte l'idée de fédérer les Maisons du Chômeur et en devient le porte-parole idéologique⁵».

Malgré tout, la Maison du Chômeur périclite et ferme ses portes en juin 1971⁶. Des difficultés financières et des querelles internes de pouvoir mettent fin à ses activités. Les militants-tes se dispersent...et l'histoire du MAC aussi.

Si on extrapole ce que Barbe affirme à savoir qu'à un moment donné de l'existence de la Maison du Chômeur, la J.O.C. est intervenue par l'entremise de l'Action-Chômage, cela nous permet d'établir certains liens. À cette époque, la J.O.C. est proche du mouvement syndical, surtout de la Confédération des Syndicats Nationaux (C.S.N.); cela expliquerait le fait que des militants de la C.S.N. avec ceux de la J.O.C. auraient persévérés dans leurs efforts pour édifier le MAC tel qu'on le connaît aujourd'hui. D'ailleurs Girard note dans son article que «vers 1973, le MAC acquiert son autonomie grâce à la détermination d'une poignée de militants syndi-

caux du Conseil Central de Montréal»⁷. Même s'ils bénéficient d'un local et de services de soutien à peu de frais, plusieurs militants sont gênés de cette proximité avec la C.S.N.. Ils décident d'emménager au 1015 rue Sainte-Catherine est, près de Papineau. Le MAC profite de l'occasion pour s'incorporer comme organisme autonome le 11 janvier 1978⁸.



Le MAC, rue Sainte-Catherine

Comme le souligne Claude Girard, le MAC de Montréal ne s'est pas transformé au fil des ans en

^{5.} ibid., p.135.

^{6.} ibid., p.139.

^{7.} Girard, op.cit., p.40.

^{8.} ibid.

La Grande Marche Montréal 28 mai 83

syndicat de chômeurs ou en mouvement de masse ou de défense du peuple que certains avaient mis de l'avant lors de son incorporation en 789. Cette crise d'identité s'est achevée par un repli progressif sur le service qui caractérise sa pratique jusqu'à maintenant, admet Girard¹⁰. Aussi, on retrace difficilement dans les écrits les véritables intervenants des années 70 car ceuxci opéraient souvent sous des prête-noms; pratique courante héritée des combats idéologiques marquants l'époque.

C'est vers la fin des années 70 que nous devons, grâce à l'équipe en place, l'instauration des rencontres d'information sur la loi de l'assurancechômage sous la forme collective. Vingt ans plus tard,

cette pratique est plus que jamais mise de l'avant par les intervenants-tes du MAC. Ces rencontres permettent d'atteindre les buts réels d'éducation populaire que le MAC s'est donnés lors de son incorporation. Le chômage doit être envisagé comme un problème collectif plutôt qu'individuel et, en réponse à un éditorial de la Presse du 17 mars 1998 sur le rôle idéologique du MAC, celui-ci répliquait que son «action ne se limite pas seulement à la pose de «plasters» sur les maux que nous constatons chaque jour mais de faire avancer les choses et de conscientiser la population sur le pourquoi et le comment des décisions de nos élus¹¹».



La Grande Marche pour l'emploi, en 1984. PHOTO: YVES HUNEAULT



Une rencontre d'information. PHOTO: NICOLE CÔTÉ, HIVER 1997

9. ibid.

10. ibid.

11. La Presse, 6 avril 1998.

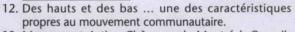
Le MAC de Montréal a été de toutes les batailles visant à empêcher les différents gouvernements d'Ottawa de réduire l'accessibilité à l'assurance-chômage. En 1983, il a participé à la préparation et à la tenue de la Grande Marche pour l'emploi. Le 1^{er} août 1984, le MAC a déménagé ses pénates au 6839A rue Drolet, locaux qu'il occupe depuis avec plusieurs autres organismes de défense de droits.

En 1986 et 1987, malgré des années très difficiles¹² pour le MAC au niveau interne (démission de la permanence en 86 et mauvaise gestion en 87 plaçant l'organisme sous la tutelle de Centraide), le groupe a combattu la réglementation permettant à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada de déduire des prestations les revenus de pension. Il a aussi comparu devant la Commission Forget sur l'assurance-chômage en 86. À la même époque, il s'est dissocié du Regroupement des chômeurs-ses du Québec (RCCQ).



Des militants-tes du MAC à la manif du 1er mai 1990. PHOTO: NICOLE CÔTÉ

De 1989 à 1994, le MAC a participé activement à la lutte contre les projets de loi C-21, C-113 et C-17 qui ont malheureusement rendu le régime d'assurance-chômage encore plus restrictif. Il a comparu devant les comités législatifs et sénatoriaux sur ces projets de loi¹³.



^{13.} Mouvement Action Chômage de Montréal, Conseils Pratiques, Édition 2000, p.5.



Madame Tétrault-Gadoury accompagnée de Me Jean-Guy Ouellet, qui a réussi à faire invalider les articles de loi discriminatoires pour les personnes de 65 ans et plus.

PHOTO: NICOLE CÔTÉ

Sur le plan juridique, le MAC a réussi avec la cause Tétrault-Gadoury à faire invalider les articles de loi discriminatoires pour les personnes de 65 ans et plus, un combat qui a duré plusieurs années de 1986 à 1991.



Soirée d'opposition à la Loi C-113. PHOTO: NICOLE CÔTÉ

En 1993, le MAC a collaboré à la mise sur pied de l'Association des Mouvements Action Chômage du Québec. Même si plusieurs personnes ont mis beaucoup d'énergie à sa création, l'AMACQ n'a jamais réussi à prendre véritablement son envol et a mis fin à ses activités en 96.

Mémoire sur le projet de loi C-113 Pour le Comité législatif

Dans cette même période, une brève incursion apportée au soutien de la souveraineté du Québec lors du référendum de 1995 s'est soldée par une crise à l'interne; le MAC n'est pas le seul organisme à avoir écopé des soubresauts de ce

COMMUNIQUÉ

DE: MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE (MAC)
DE MONTRÉAL
6839 A DROLET
MONTRÉAL, QC
H28 2T1

OBJET: SOMMET ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC.

LA DISSIDENCE DU MAC.

débat politique et idéologique qui a marqué et déchiré le Québec. En ce qui a trait au MAC de Montréal, cette crise lui aura au moins permis de consolider ses structures internes par l'adoption de nouveaux règlements généraux, d'un code d'éthique et d'un nouveau contrat de travail pour les travailleurs et travailleuses du MAC et, à l'externe, de mieux doser ses interventions selon ses réels moyens.

Le MAC de Montréal est retourné depuis à une orientation plus universaliste, plus internationaliste sans allégeance particulière à un parti politique, mouvement d'indépendance ou autre. De plus, la question sur le partage du service et de l'action politique est beaucoup moins pertinente de nos jours suite à la polyvalence des employés-ées. Cependant, d'autres questions méritent toujours une attention particulière et ont trait principalement à l'énormité de la tâche par rapport aux ressources disponibles pour agir de même qu'à l'absence de soutien populaire, caractéristique des mouvements sociaux des années 90.

Plus récemment, le MAC s'est opposé à l'instauration du régime d'assurance-emploi en 96-97;

un autre coup dur porté contre les chômeurs et chômeuses. Il a été un des seuls organismes communautaires à dénoncer sans équivoque les résultats des deux Sommets sociaux-économiques tenus à Québec et à Montréal en 1996. Le MAC a été aussi à l'avant-garde de la lutte contre le couplage d'informations entre les autorités du chômage et Douanes Canada concernant les voyageurs-chômeurs, une saga qui n'est pas encore terminée.

En 1998 et 1999, le MAC a aussi participé, malgré des critiques apportées sur la façon de mener la lutte, à la Coalition nationale et régionale sur l'assurance-emploi visant à remettre aux chômeurs et chômeuses les 20 milliards du surplus de la caisse de l'assurance-chômage¹⁴. Il a également collaboré activement à la mise sur pied d'un nouveau regroupement de chômeurs et chômeuses. Connu brièvement sous l'appellation du Réseau national des sans-emploi, il est devenu depuis juin 1998, le MASSE (Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi) réunissant

> près de vingt organisations québécoises autrefois représentées sous la bannière de l'AMACQ ou du RCCQ. Le reste de

l'histoire du MAC est à suivre...

Comme tout organisme à but non-lucratif, son action repose au fil des ans sur le travail de nombreux militants et militantes. Sans leur travail acharné, le MAC de Montréal ne serait pas ce qu'il est devenu aujourd'hui. Un hommage spécial doit leur être rendu de même qu'aux premiers bâtisseurs-euses de l'organisme. Si cet article ne mentionne aucun de leur nom de peur d'en oublier, il n'en demeure pas moins qu'ilselles doivent se sentir partie prenante de cette belle aventure!

NICOLE COTÉ

Références bibliographiques:

Barbe, Jean-Michel, La Maison du Chômeur, Montréal, Éditions Parti Pris, 1977, 332 p.

Girard, Claude, Le Mouvement Action Chômage de Montréal: 20 ans de pratique sociale, *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 2, no 2, 1989, 38-48.

La Presse, 6 avril 1998.

Mouvement Action Chômage de Montréal, Rapport d'activités 1998-1999 et Plan d'action 1999-2000, 1999, 23 p.

Mouvement Action Chômage de Montréal, Conseils Pratigues, Édition 2000, 54 p.

^{14.} Mouvement Action Chômage de Montréal, Rapport d'activités 1998-1999 et Plan d'action 1999-2000, Montréal, 1999, 23 p.

HISTORIQUE DE LA LOI À TRAVERS

Lois et dates	Taux de chômage	Financement	Admissibilité
Prédécesseurs Angleterre 1911			
Angleterre-1911 Commission royale sur les relations du travail-1919			
Loi sur le placement et les assurances sociales-1935	>20%		Assistance-chômage relève des provinces et municipalités, programmes très divers.
Commission Rowell-Sirois-1937			programmes des divers.
Loi sur l'assurance-chômage- 1940	1940: 3.7% 1941: 2.3%	Mouvement ouvrier voulait un régime non-contributoire: - effet stabilisateur - droit à un revenu minimum. 8 catégories de salaire: <90c/j patron 18c/ employé 9c 5,40-7,50/sem. 21c/ 12c 7,50-9,60/sem 25c/ 15c 9,60-12,00/sem 25c/ 18c 12,00-15,00/sem 25c/ 21c 15,00-20,00/sem 27c/ 24c 20,00-26,00/sem 27c/ 30c 26,00-38,50/sem 27c/ 36c Cotisations: Employés:40% Employeurs: 40% Gouvernement fédéral:20%. Fonds suffisants pour chômage 1921-1931 +30%. Épargne forcée pendant la guerre.	180 jours/2 ans disponible au travail (on exclut malades, retraités, la plupart des femmes mariées) et disponibles aux cours de formation. Réitérants: 180 jours/2 ans dont 60 depuis dernières prestations. Exclut personnes en grève ou lockout ou personnes directement intéressées Période d'attente (carence): 9 jours.
Amendements- 1942-49	1942-4:<2% 1947: 2,2% 1948: 2,3% 1949: 2,8%	Nouvelles catégories de cotisants. Surplus de la caisse durant cette période.	1943: Réitérants: 60 jours de cotisations depuis le début de l'année de prestations antérieures.
Amendements- 1950-54	1950: 3,6% 1951: 2,4% 1952: 2,9% 1953: 3,0% 1954: 4,6%	Gouvernement comble le déficit des prestations supplémentaires pour travailleurs saisonniers et chômeurs de longue durée.	1950: Réitérants: 60 jours/1 an ou 45 jours/6 mois.

LES LUTTES DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

Couverture	Prestations	Autres questions
Recommande Assurance- chômage.		<u>Juridiction</u> Loi de 1935 ultra vires. Lois du travail du ressort provincial.
On exclut: - emplois ou salaires >2000\$, - emplois permanents des fonctions publiques et parapubliques, - hôpitaux, infirmières, institutions de charité, - agriculture, pêche, bois, etc, - travaux domestiques, - emplois saisonniers, occasionnels, à temps partiel, etc. 1941:42,0% popul.active. couverte 1946: 44,0% 1949: 50,0% 1951: 56,4% 1954: 59,1% Femmes exclues si pas attachées de façon permanente à la maind'œuvre.	Sans personnes à charge: salaires faibles: 75,5% salaires élevés: 31,8% Avec personnes à charge: salaires faibles: 88,8% salaires élevés: 37,4%. 1 jour de prestation / 5 jours cotisés moins 1 jour / 3 jours de prestations reçues depuis 3 ans, maximum de 51 semaines. Prestations = si gagné > 1\$/jour. Pénalité de six semaines si congédiement pour inconduite, abandon d'emploi, refus d'emploi «sans cause valable».	Amendement à l'A.A.N.B. appuyé par neuf provinces sauf Québec pour donner juridiction au fédéral. Commission d'assurance-chômage gère le service sélectif national (recrutement dans l'armée). Les provinces considèrent que la gestion de la main-d'œuvre est de leur ressort. Incitation au travail: on veut garder le niveau de prestations faible par rapport aux gains possibles. Conflit avec l'objectif d'assurer un revenu suffisant. Rôle de stabilisation: considéré comme important. Pendant la guerre, on veut limiter le pouvoir d'achat afin de réduire les pressions inflationnistes.
Relèvement du M.G.A. (maximum des gains admissibles). Inclut certains employés non permanents des services publics et parapublics.	1946: Gains maximum sans réduire les prestations: 1,50\$/jour. 1950: 2,00\$/jour.	1946: Création d'un service national de placement
1950: Travailleurs saisonniers admissibles aux prestations à 80% du taux régulier. 1950: M.G.A.= 4 800\$/an. 1953: Malades admissibles. 80% de la population active couverte.	1954: Prestations en % du salaire antérieur: Personne seule: 29,7% à 75,0% Avec dépendant: 41,7% à 85,7%.	

Lois et dates	Taux de chômage	Financement	Admissibilité
Loi de 1955 sur l'assurance- chômage	1955: 4,4%	Cotisations calculées sur une base hebdomadaire plutôt que quotidienne puisque la semaine de 5 jours se généralise. 1,36% des salaires les plus faibles. 1,01% des salaires les plus élevés. Cotisations employeurs = cotisations employés.	Avoir cotisé 30 semaines/2 ans dont 8 semaines dans la dernière année. Pour réadmission: 8 semaines depuis le début de la dernière période de prestations. N.B. Semaines plus faciles à accumuler que les heures parce qu'elles peuvent être à temps partiel. Carence de 6 jours qui peut-être supprimée dans le cas où la personne a travaillé temporairement au cours d'une période chômage.
Amendements-1956-59	1956: 3,4% 1957: 4,6% 1958: 7,0% 1959: 6,0%	1956: Surplus de la caisse = 874,5\$ millions. 1959: Cotisations augmentées de 30% pour stabiliser la caisse. 1959: Surplus de 500\$ millions.	1956: Faciliter la réadmission après 2 périodes de prestations: vise les emplois saisonniers. À plusieurs reprises, période de prestations supplémentaire pour saisonniers prolongée à cause de la mauvaise conjoncture économique.
Amendements-1960-69	1960: 7,0% 1961: 7,1% 1962: 5,9% 1963: 5,5% 1964: 4,7% 1965: 3,9% 1966: 3,4% 1967: 3,8% 1968: 4,5% 1969: 4,4%	Surplus de la caisse: 1960: 181\$ millions 1962: 67\$ millions 1963: 10\$ millions 1964: <1\$ million	

Couverture	Prestations	Autres questions
Certains emplois agricoles et de police sont couverts. Conditions d'admissibilité assouplies pour les travailleurs saisonniers. 75% de la population active couverte.	15 semaines initiales plus 1 sem/2 sem de cotisations au-delà des premières 30 (max: 36 sem). Prestations en % du salaire antérieur Personne seules: 38,5% à 50,8% Avec dépendants: 50,3% à 67,8%. On permet des gains allant de 2\$ à 13\$/sem (selon le salaire antérieur) avant de couper les prestations.	
1957: Régimes spéciaux des femmes mariées abrogés. 1959: M.G.A. = 5 460\$/an. 82% de la population active couverte.	1956: Maximum de 56 semaines de prestations.	1956: <u>Loi de l'assistance-chômage</u> à frais partagés avec les provinces = nouveau volet de l'aide sociale. 1958: 1 ^{er} programme de travaux d'hiver pour municipalités.
1965: barbiers, coiffeurs, chauffeurs de taxi et d'autobus non-propriétaires couverts. 1968: M.G.A. = 7 800\$.	1968: hausse des prestations. Gains maximum = 50% des prestations hebdomadaires avant réduction des prestations.	1961: Comité Gill recommande que les prestations saisonnières soient financées séparément. 1966: création R.P.C. et R.R.Q. 1968: Régime d'assistance public du Canada: base actuelle du financement fédéral des programmes provinciaux d'aidesociale. Regroupe différentes catégories s'assistés sociaux dans un seul programme de dernier recours. 1968: Loi sur la formation professionnelle des adultes: financement à 100% du fédéral.

Université du Ouébec à Montréal.

Université du Québec à Montréal, département de sciences économiques.

(date inconnue)

MISE À JOUR: Plan de cours, jUR-2525: Département de sciences juridiques, UQAM, 2000

Georges Campeau, Nicole Côté

MISE EN PAGE: Marco Guzzo, Jennifer Genest, Sébastien Bouchard

Lois et dates	Taux de chômage	Financement	Admissibilité
Loi de 1971 sur l'assurance-chômage	1971: 6,2%	Cotisations: Employés: 0,9% des gains assurables Employeurs: 1,4 fois la cotisation des employés. Taux fixé selon le risque de chômage dans le secteur. Gouv.: Phases 1 et 2 lorsque le chômage national est > 4% - Prestations de prolongation (phases 3, 4 et 5) – Coûts de formation. Prestations: 1970: 0,8% du P.N.B., 4,6% du budget fédéral. 1975: 2,1% du P.N.B., 10,1% du budget fédéral.	8 sem/52 sem ou 8 sem depuis la dernière période de prestations. 20 sem pour maladie, maternité, retraite. Carence: 2 sem.
Amendements-1972-74	1972: 6,2% 1973: 5,5% 1974: 5,3%	Cotisations: 1973: 1% 1974: 1,4%	
Loi C-69 (1975)	1975: 6,9% 1976: 7,1%	Cotisations (taux uniforme pour tous les secteurs): 1975: 1,65% 1976: 1,5%. Gouvernement finance phases 1 et 2 quand chômage > moyenne des 8 dernières années Participation du gouvernement fédéral: 1975: 54% 1976: 41%	
Loi C-27 (1977)	1977: 8,1% 1978: 8,4%	Surplus: 1978: 741\$ millions.	Décembre 1977: 14 sem cotisées/52 sem si chômage régional < 6,0%. 10 sem si > 9,0%.

Couverture	Prestations	Autres questions
Universelle sauf: - travailleurs autonomes, - travailleurs occasionnels, - pensionnés du R.P.C./R.R.Q, - travailleurs gagnant moins de 20% des gains max. assurables ou 20 x le salaire minimum provincial. Pêcheurs couverts avec dispositions spéciales. Prestations de maternité. 96% de la population active couverte M.G.A. = 150\$/sem, indexé au salaire industriel moyen.	Sans personne à charge: 66,67%. Avec personnes à charge: 75%. Phases de prolongation et personnes à salaire faible: 75%. Minimum: 20\$/sem. Maximum: 2/3 du M.G.A Phase 1: 8 à 15 sem de prestations pour 8 à 19 sem de cotisations. Phase 2: 10 sem de prestations aut. Phase 3: 2 à 18 sem de prestations pour 20 à 52 sem de cotisations. Phase 4: 4 sem de prestations si chôm. national > 4%; 8 sem si > 5%. Phase 5: 6 à 18 sem de prestations si chômage régional > chômage national Maximum: 51 sem. Gains dépassant 25% des prestations déduits à 100%. Pénalité de 3 sem si abandon d'un emploi, congédié pour inconduite, refus d'un emploi ou stage de formation.	Formation professionnelle des adultes: dispositions spéciales. Paie de vacances, indemnité de départ, salaire tenant lieu de préavis, indemnisation des accident de travail, assurancesalaire collective: retardent le début de la période de prestations ou réduisent les prestations payables. Fiscalité: prestations deviennent assurables et cotisations déductibles.
THE PROPERTY OF THE PROPERTY O		1972: Accès plus facile aux programmes de formation.
1976: À 65 ans, on reçoit automatiquement R.P.C./R.R.Q., donc inadmissible à l'assurance-chômage. Élimination de la population active: 155 000 chômeurs(ses).	Exclusion de 6 sem pour départ volontaire etc Prestations 66,67% du salaire antérieur (allocations pour familles améliorées).	Obligation plus sévère de chercher de l'emploi. En 14 mois, 144 000 chômeurs sur 429 000 inadmissibles pour refus d'emploi ou recherche insuffisante.
Élimination de la population active: 253 000 chômeurs(ses).	Septembre 1977 Phase 1: 1 sem prest / 1 sem cot, maximum 25 sem. Phase 2: 1 sem prest / 2 sem cot, maximum 13 sem. Phase 3: 2 à 32 sem selon chômage régional, plus de 4,0% à 11,5%, maximum de 50 semaines.	Fusion du Ministère de la Main- d'œuvre et Immigration avec Commission d'assurance- chômage Commission de l'emploi et de l'immigration. Projet pilote sur le travail partagé Indemnité de départ n'est plus déduite des prestations.

Lois et dates	Taux de chômage	Financement	Admissibilité
Loi C-14 (1979)	1979: 7,5% 1980: 7,5%	Cotisations: 1,35%. 1979: Gouv réduit son financement de la phase 2 (participation 31%). 1980: Gouv ne fiance plus rien des phases 1 et 2 ni les coûts administratifs (participation 21%). Surplus: 1979: 650\$ millions 1980: 61\$ millions.	20 sem si < 14 sem cotisées dans année de référence (c-à-d nouveaux arrivants). Réitérants: 10 à 20 sem selon chômage régional et nombre de semaines de prest dans année de référence.
Amendements-1981-88	1981: 7,6% 1982: 11,0% 1983: 11,9% 1984: 11,3% 1985: 10,5% 1986: 9,6% 1987: 8,9% 1988: 7,8%	Cotisations: 1981: 1,8% 1982: 1,65% 1983: 2,3% 1985: 2,35% 1989: 1,95%	1984: suppression de la règle des 10 semaines magiques (pendant la période probable de la conception).
Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'Emploi et de l'Immigration, L.C. 1990, C-40.	1990: 8,1% 1991: 10,4% 1992: 11,3%	Désengagement total du gouvernement de la caisse de l'assurance-chômage (retire sa contribution de 2,9\$ milliards). 1991: coupures de 1,3\$ milliards à même les prestations ordinaires dont 770\$ millions réaffectés aux mesures dites actives (cours de formation et création d'emploi). 1992: coupures de 1,8\$ milliards. Cotisations employeurs: 1990: 3,15% 1991: 3,15% puis 3,92% 1992: 4,20%. Cotisations employés: 1990: 2,25% 1991: 2,25% puis 2,8% 1992: 3,0%.	Norme variable d'admissibilité (N.V.A.): Nouvel arrivant: 20 sem Prestataire oridinaire: entre 10 et 20 sem en regard uniquement du taux régional de chômage. Nouvelle méthode de calcul du taux de chômage qui a pour effet d'augmenter les minimas requis.
Loi no 2 de 1993 sur la compression des dépenses publiques, L.C. 1993, C-13.	1993: 11,2%	Cotisations: Employeurs: 4,20% Employés: 3,0%. Coupures pour financer mesures actives: 2,2\$ milliards.	N.V.A.: 12 à 20 sem. Minimum assurable: 15 hres ou 149\$/sem. Exclusion totale pour départ volontaire et inconduite. Refus d'emploi: exclusion de 7 à 12 sem.
Loi modificative portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au parlement le 22 février 1994. L.C. 1994, C18.	1994: 10,4% 1995: 9,4%	Cotisations employeurs: 1994: 4,30% 1995: 4,20%. Cotisations employés: 1994: 3,07% 1995: 3,0%. Surplus dans la caisse: 1993-94: 6,2\$ milliards 1994-95: 3,3\$ milliards.	N.V.A.: 12 à 20 sem Semaines assurables: 1994: 15 hres ou 156\$/sem 1995: 15 hres ou 163\$/sem.

Couverture	Prestations	Autres questions
1979: 20 hres travail / sem pour être admissible. 1980: femmes des pêcheurs travaillant à la pêche, assurées séparément. Élimination de la population active: 256 000 chômeurs(ses).	1979: 20 hres travail / sem pour être admissible. 1980: femmes des pêcheurs travaillant à la pêche, assurées séparément. Élimination de la population active: 256 000 chômeurs(ses).	Prestations = 60% du salaire antérieur Hauts revenus doivent rembourse jusqu'à 30% des prestations.
1981: personnes travaillant 15 hres/sem ou gagnant 20% du M.G.A. admissibles. M.G.A.= 16 380\$/an. 1984: Congé de maternité: 15 sem Congé d'adoption 15 sem. 1988: conjoints(tes) salariés(ées) des propriétaires couverts(tes).		1985: resserrement du contrôle des recherches d'emploi. 1986: pensions de retraite publiques et privées dépassant 25 % des prestations sont déductibles des prestations à moins que le prestataire (< 65 ans) se requalifie avec 20 sem de travail addittionnelles.
83% de la population active couverte Période de prestations raccourcie. Les 65 ans et plus ont droit aux prestations ordinaires et spéciales. Mise en place de prestations parentales (abolition du congé d'adoption). Prestations pour les pêcheurs conserve la structure à deux phases (pêche saisonnière) et à trois phases (pêche à longueur d'année). M.G.A. = 1990: 640\$/sem 1991: 680\$/sem 1992: 710\$/sem.	60% des 20 dernières sem assurables. Baisse du taux de prestations à 50% si exclu des prestations suite à un départ volontaire, inconduite et refus d'emploi. Exclusion de 7 à 12 sem pour départ volontaire, inconduite et refus d'emploi.	Première phase de la mise en place des mesures passives aux mesures actives concernant l'obligation de travailler. Désengagement du gouvernement dans le développement régional. Politique plus répressive en matière de conflits collectifs (art. 23).
Coupures dans la durée des prestations. M.G.A. = 745\$/sem.	Réduction du taux de prestations: 57%. Diminution à 50% dans le cas d'un refus d'emploi.	
Réduction marquée de la durée de la période de prestations: maximum de 50 sem. M.G.A.= 1994: 780\$/sem 1995: 815\$/sem 1996: 750\$/sem. Recouvrement à partir des prestations (récupération fiscale) à partir de 57 000\$/an.	Taux de prestations: 55% Sauf prestataires à faible revenu avec enfants à charge: 60%.	1995: l'assurance-chômage devient l'assurance-emploi (prestations de chômage et d'emploi).

Lois et dates	Taux de chômage	Financement	Admissibilité
Loi sur l'assurance-emploi au Canada, L.C. 1996, C23 Mise en vigueur 30 juin 1996 et 5 janvier 1997	1996: 9,6% 1997: 9,1% 1998: 8,3% 1999: 7,6%	Cotisations employeurs: 1996: 4,13% 1997: 4,06% 1998: 3,57% 1999: 3,78% 2000: 3,50%. À partir de 2001 jusqu'en 2004: - 0,14c/an. Cotisations employés: 1996: 2,95% 1997: 2,90% 1998: 2,55% 1999: 2,70%. À partir de 2001 jusqu'en 2004: - 0,10c/an. Surplus dans la caisse: 1995-96: 0,6\$ milliards 1996-97: 7,3\$ milliards 1996-97: 7,3\$ milliards 1998-99: 20,7\$ milliards 1998-99: 20,7\$ milliards 1999-2000: 25,9\$ milliards. Financement par le compte d'assurance-chômage de mesures d'employabilité destinées à des personnes non-assurées (art. 71 à 80).	1996: sem assurable = 15 hres ou 150\$/sem. Nouvel arrivant: 26 sem. Prestataire ordinaire: 12 à 20 sem. Prestations spéciales: 20 sem. 1997: norme d'admissibilité calculée en heures. Augmentation du nombre d'heures: Nouveaux arrivants: 910 hres Prestataires ordinaires: entre 420 et 910 hres selon le taux de chômage régional. Prestations spéciales (maladie, maternité, parentales): 700 hres. Pêcheurs: Nouveaux arrivants: 5 500\$ Ordinaires: 2 500\$ à 4 200\$ selon le taux de chômage régional.







Couverture

Durée de la période prestations:

Pourcentage de la population

1995-96: à partir de 63 570\$/an

45 sem maximum (sem étalon de

À partir du 30 juin 1996.

35 hres).

active couverte: 1997: 42%

Récupération fiscale:

1996-97: 39 000\$/an ou

1998: 40%

1999: 36%.

48 750\$/an.

Pénalité sur taux de prestations de 55 à 50% pour «utilisateurs fréquents» du système: les semaines recues depuis 30 juin

Prestations

1996 sont comtabilisées: 0-20 sem: 55% 21-40 sem: 54% 41-60 sem: 53% 61-80 sem: 52% 81-100 sem: 51%

+ 100 sem: 50%

Faibles revenus avec enfants à

charge: 1998: 70% 1999: 75%

Détermination de la rémunération par la période de base: fixe à 26 sem ne tenant pas compte si elles ont été travaillées ou non. Règle du 25%: droit de gagner 25% du taux de prestations ou 50\$, selon le plus élevé des montants.

Autres questions

Mesures actives négociées avec les provinces en fonction des lignes directrices (art. 57-60(5)-61(2 et

prestations d'emploi:

formation.

Une admissibilité différente aux notion des 3 ans subventions aux employeurs, prêts et subventions aux individus. 30 juin 1996: augmentation des pénalités pour violations: Mineure (1 à 999\$): 25% plus d'heures nécessaires. Grave (1 000 à 4 999\$): 50%. Très grave (5 000\$ et +): 75%. Subséquente: 100%. Toutes les violations restent au dossier pour 5 ans. 1er janvier 1997: nouvelle façon de répartir la rémunération non déclarée (art. 19(3)). 1er janvier 2000: mod. à l'art. 19(3): on tient compte des périodes d'emploi et non des périodes de chômage. 1er avril 1998: Québec devient le maître-d'œuvre en matière de











Chapleau* persiste et... signe sur les différentes réformes de l'assurancechômage des années 90

"TERMINATOR" VALCOURT



L'année Chapleau, Les Éditions du Boréal, 1993, p.65.



Réforme Axworthy: le pointage de la juge du Québer reflète la moyenne nationale

(La ministre Louise Beaudouin alors qu'elle était responsable des Affaires intergouvernementales.) L'année Chapleau, Les Éditions du Boréal, 1994, p.106.

^{*} Nous remercions Monsieur Serge Chapleau pour son aimable autorisation à reproduire quelques-unes de ses caricatures.





S.Chapleau, Le Devoir, 9 février, 1993.

3 PERIODE : SUITE



L'année Chapleau, Les Éditions du Boréal, 1994, p.107.



L'année Chapleau, Les Éditions du Boréal, 1995, p.114.

Mais où va l'assurancechômage

Monsieur Georges Campeau qui étudie les programmes sociaux dont l'assurance-chômage depuis plusieurs années, nous a fait part de ses commentaires sur l'avenir du régime d'assurance-chômage (connu aussi sous l'appellation d'assurance-emploi). Le régime a subi depuis le début des années 90 de nombreuses coupures faisant en sorte qu'il est deveu presque branché sur le respirateur artificiel.

M. Campeau nous livre son analyse à ce sujet.

PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLE COTÉ

N.C.: Les années 90 semblent loin d'avoir été significatives en terme de gains pour les chômeurs et les chômeuses?



Document de la Coalition québécoise d'opposition au Libre-échange, 22p.

G.C.: À compter de 1990, le régime d'assurance-chômage a été l'objet d'une succession de contre-réformes. Selon moi, il s'agit de contre-réformes plutôt que de réformes car dans l'imagerie populaire, une réforme représente quelque chose de progressiste. Or, depuis 1990, c'est tout le contraire

qui s'est produit: on n'a pas cessé de reculer tant en ce qui touche la couverture du régime qu'en ce qui concerne les droits jusqu'alors reconnus aux sans-emploi.

N.C.: Qu'est-ce qui a provoqué cette saignée du régime d'assurance-chômage?

G.C.: Les changements étaient déjà annoncés dans les années 80 notamment dans deux études importantes. D'abord le Rapport MacDonald publié en 1985 et qui traitait surtout de l'avenir de l'union économique dans une perspective bien précise, celle de l'accord éventuel de libre-échange avec les États-Unis; un chapitre du Rapport était consacré à l'assurancechômage. Puis le Rapport Forget publié l'année suivante, préconisait également des changements majeurs au régime d'assurance-chômage. Essentiellement ces études véhiculent la même vision de l'assurance-chômage: le régime est accusé d'être trop généreux, d'être un désincitatif au travail et d'être trop coûteux pour les entreprises, réduisant d'autant leur compétitivité.

Les recommandations principales de ces études allaient dans le même sens. D'abord, l'État cana-

1. Cette entrevue a été réalisée le 23 février 2000. Monsieur Georges Campeau est avocat et professeur en sciences juridiques à l'Université du Québec à Montréal. Il a été militant au Mouvement Action Chômage de Montréal pendant de nombreuses années. Nous profitons de l'occasion pour le remercier de sa grande disponibilité, générosité et son aimable collaboration.

dien devait cesser sa participation financière à la Caisse d'assurancechômage et les particularités régionales du régime c'est-à-dire le niveau de prestations, les conditions d'admissibilité et de durée en fonction du taux de chômage régional,

devaient disparaître. Rappelons que la prolongation de la période de prestations selon le taux de chômage régional était alors financé par l'État canadien.

Or, le financement étatique et les particularités régionales étaient ce qui distinguait principalement le régime canadien du système américain d'assurance-chômage. En fait ce à quoi l'on s'attaquait, c'était la responsabilité que se reconnaissait jusque là l'État fédéral face à la question du chômage et le caractère redistributif du régime. Évidemment, le régime proposé par ces études était beaucoup moins généreux que ce qui existait alors et se rapprochait par plusieurs aspects du système américain, où le régime de base n'est pas financé par l'État.

La suite, on la connaît: Mulroney et les conservateurs ont été élus en 88 et l'Accord de libre-échange avec les États-Unis est entré en vigueur au début de 1989. La table était mise pour les contre-réformes des années 90. En fin de compte, on va assister progressivement dans les années 1990 à un processus d'harmonisation du régime canadien sur le régime américain.

N.C.: Comment cela s'est-il traduit dans les faits?

G.C.: On n'y est pas allé par quatre chemins. Dès 1990, le gouvernement fédéral a décidé de cesser tout financement à la caisse d'assurance-chômage. Cette dernière était pourtant alors excédentaire de 440 millions \$. À mon avis, l'arrêt de ce financement représente l'étape décisive qui va amorcer l'harmonisation du régime canadien avec celui des États-Unis. À partir de ce momentlà, le régime devait être réaménagé: on devait réduire la couverture du régime et hausser les cotisations.

LE MONDE DIPLOMATIQUE - AOÛT 1999

Quand l'OCDE se piège elle-même



Au début, ce désengagement de l'État a pour effet de créer un déficit dans la caisse. Cependant, les vagues de coupures des années 1990 vont être tellement importantes qu'elles finiront par renflouer le compte d'assurance-chômage. Puis, compte tenu que depuis 1986 la comptabilité du régime est complètement intégrée à celle du gouvernement fédéral, les surplus à l'assurance-chômage auront pour effet de diminuer d'autant le déficit du gouvernement fédéral.

N.C.: Outre ses «fins» calculs réalisés dans les plus hautes sphères économiques du pouvoir politique à Ottawa, y a-t-il eu d'autres conditions émergeantes favorisant la mise en place des contre-réformes?

G.C.: Certainement, et là, on peut parler de considérations idéologiques. Ainsi, le discours néolibéral de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique) sur l'assurance-chômage a contribué à justifier sinon à légitimer les vagues de coupures. Ainsi, en opposant «mesures actives» et «mesures passives», l'OCDE a dénaturé le droit à l'assurancechômage qui est présenté alors comme une «mesure passive». L'OCDE va reprendre le vieux discours de droite selon lequel «l'assurance-chômage crée du chômage». Les conséguences de ce discours sur les droits des sans-emploi vont de soi: le régime est trop généreux. Aussi, pour inciter davantage les sans-emploi à travailler, on doit couper dans la couverture du régime et réaffecter les économies ainsi réalisées dans ces «mesures actives».

D'ailleurs, ce discours des mesures actives a été très néfaste pour la défense des droits des sansemploi dans les années 90. Comment pouvait-on être favorable à des mesures passives? Souvent,

> on n'avait pas nécessairement de réponse adéquate à cette question. On aurait dû plutôt argumenter que les «gens qui ont payé pour l'assurance-chômage avaient le droit de recevoir ces prestations en cas de



chômage». Mais ce type d'argument a été dilué dans le discours dominant.

Or, les mesures actives, dont la formation, profitent non seulement aux individus concernés mais à l'ensemble de la population. Aussi ces programmes devraient être financés par le Trésor public, tant du côté fédéral que provincial.

N.C.: Quel a été l'impact de ces contreréformes sur le droit à l'assurance-chômage?

On a assisté à compter de 1990 à un véritable détournement du régime. On s'est servi de la Caisse d'assurance-chômage pour financer bien autres choses que le versement de prestations aux sans-emploi et cette nouvelle orientation s'est faite au détriment des droits des sans-emploi.

D'abord, comme je l'ai souligné, le gouvernement fédéral s'est servi des surplus du Compte d'assurance-emploi créés par les coupures pour comptabiliser son déficit à la baisse. Puis, il s'est servi de l'argent généré par les coupures pour financer les «mesures actives».

Rappelons qu'avant 1990, le gouvernement fédéral finançait ce type de programmes (genre de mesures actives: programmes de création d'emploi, articles 25 et 38). La part de financement versée par le gouvernement fédéral dans le compte d'assurance-chômage en 1989 représentait 26 % de l'ensemble. Dès que le gouvernement a retiré sa part de financement du régime, les mesures actives ont été financées entièrement par des coupures dans le régime d'assurance-chômage.

De plus, avec l'adoption de la Loi sur l'assurance-emploi, on a complètement dissocié le budget affecté aux «mesures actives» de celui des prestations de chômage. Ainsi, de 1990 à 1996, le gouvernement fédéral pouvait utiliser seulement 15 % de la rémunération assurable pour financer les mesures actives et devait donc consacrer 85 % aux prestations de chômage. Depuis 97, le montant d'argent que le gouvernement fédéral peut consacrer aux «mesures actives» n'est plus fonction de celui qui est affecté aux prestations de chômage mais de l'ensemble de la rémunération assurable. Ça veut dire qu'il peut baisser le budget affecté aux prestations de chômage et augmenter celui des mesures actives comme bon lui semble car il n'y a plus de lien entre ces 2 budgets comme auparavant.

Le résultat le plus évident du détournement du régime est la baisse de la protection offerte par le régime aux sans-emploi. Les chiffres sont connus: le nombre de chômeurs couverts par le régime est passé de 83 % à 42 % entre 1989 et 1997, des chiffres qui parlent en eux-mêmes (NDLR: voir aussi tableau historique).

À mon avis, on n'insiste pas assez sur le fait que le financement des «mesures actives» s'est fait au détriment de la protection des droits des chômeurs et chômeuses. D'autant plus que le financement de ces «mesures actives» est inéquitable. Ainsi, les personnes à faible revenu paient plus cher en terme de cotisations que les gens à revenu moyen, proportionnellement! En abaissant le maximum assurable de 43 000\$ à 39 000\$ par année la Loi sur l'assurance-emploi a accru le caractère régressif du financement du régime: cela veut dire que quelqu'un gagnant 25 000 \$ par an paie le plein pourcentage de cotisations alors que celui qui gagne 75 000 \$ par an ne cotise plus au-delà du maximum de 39 000 \$. On fait financer la formation par des gens qui sont en moins bonne position pour le faire.

N.C.: Donnez-nous un exemple où l'on ne met pas assez en relief cette perte pour les chômeurs-ses?

G.C.: Prenons seulement le débat sur le «supposé consensus» pour rapatrier le dossier de la main-d'oeuvre au Québec. Or aux termes de l'Entente Canada-Québec, tout l'argent transféré provient du compte d'assurance-emploi. Aussi, il est complètement illogique d'être d'un côté, contre les coupures à l'assurance-chômage et, de l'autre, pour le transfert au Québec du budget de ces «mesures actives» financées par ces coupures. C'est vouloir, comme on dit, «le beurre et l'argent du beurre». Plusieurs organisations syndicales et communautaires ne sont pas à une contradiction près dans ce dossier.

N.C.: Comment qualifieriez-vous alors le transfert de la formation du fédéral au provincial depuis le 1er avril 1997?

G.C.: De très négatif car parallèlement à



2 MAI 1996

Une taxe dégressive

éforme s'inscrit dans une politique consistant à utiliser la caisse a pour financer un nombre grandissant d'activités autres que le paie

JEAN-GUY OUELLET GEORGES CAMPEAU Avocats spécialisés en droit social, respectivement chargé de cours et ofesseur au département des seione constitutionnel sera formulé de façon pré-cise, attribuant au gouvernement fédéral une compétence visant uniquement la mise sur pied et la gestion d'un régime d'assurance-châmage. D'ailleurs, le texte

l'Entente Canada-Québec, le gouvernement du Québec a réduit de façon très significative au nom du déficit zéro, sa quote-part au niveau du financement des mesures de formation (de 300 à 180 millions \$ environ).

De plus, il est important de rappeler que toutes ces «mesures actives» tant dans la Loi sur l'assurance-emploi que dans le régime québécois d'aide sociale ne comportent aucun droit d'appel sur les décisions rendues en semblable matière.

N.C.: On ne peut pas non plus passer sous silence l'abolition du RAPC (Régime d'assistance publique du Canada) qui a désavantagé grandement les chômeurs-ses?

G.C.: En effet, en 1996, il s'est passé deux choses très importantes: d'une part, on a aboli le RAPC et, d'autre part, on a mis sur pied la Loi sur l'assurance-emploi.

Le gouvernement fédéral a diminué ses transferts de façon très significative dans le Transfert social qui a pris le relais du RAPC dans le financement fédéral de l'aide sociale. En élargissant l'admissibilité aux «mesures actives» (qualifiées désormais de prestations d'emploi) à des personnes ayant touché des prestations de chômage au cours des 3 et 5 dernières années, le gouvernement fédéral pouvait dans le cadre d'ententes éventuelles avec les provinces en matière de formation de la main-d'oeuvre financer une partie des mesures d'employabilité des provinces à partir de la caisse de l'assurance-chômage.

Cette façon de procéder comme l'ensemble de la nouvelle orientation du régime des années

1990 pose de sérieuses questions au plan constitutionnel. Le texte de l'amendement constitutionnel de 1940, qui confère la compétence exclusi-

ve au gouvernement fédéral dans le domaine est précis: l'assurance-chômage. Lorsqu'il intervenait dans le dossier de la formation, le gouvernement fédéral le faisait par l'exercice de son pouvoir de dépenser, c'est-à-dire par le biais de son financement à la Caisse du régime. Or, comme il a cessé son financement au régime en 1990, le gouvernement peut-il maintenant utiliser les cotisations du régime d'assurance-chômage à d'autres fins que le versement de prestations de chômage au détriment de la protection des gens qui y contribuent? Peut-il utiliser tous les surplus de la caisse d'assurance-chômage à d'autres fins que celle d'offrir une couverture adéquate à ses cotisants. Je suis d'avis que non. D'ailleurs, il y a deux contestations actuellement devant les tribunaux qui portent sur ces questions.

N.C.: On se rend compte d'une imbrication de plus en plus évidente entre l'assurancechômage et l'aide sociale?

G.C.: Absolument! Les coupures dans le régime d'assurance-chômage font en sorte que les chômeurs ont recours moins longtemps à l'assurance-chômage et plusieurs se retrouvent plus vite à l'aide sociale. Quant au régime d'aide sociale, il se transforme graduellement et dans peu de temps, il devrait s'adresser uniquement aux chômeurs et chômeuses. D'ailleurs le titre du programme principal de la nouvelle loi québécoise d'aide sociale est l'assistance-emploi. Il ne s'agit pas seulement d'une question de mots puisque plusieurs des dispositions de la nouvelle loi réfèrent à l'Entente Canada-Québec et à des dispositions de la Loi sur l'assurance-emploi. De plus, la loi québécoise prévoit qu'éventuellement le pro-

Politique

275 000 assistés sociaux n'ont plus droit à l'indexation



Assurance-emploi

Qui sont les exclus depuis la réforme?

éveloppement des ressources humaines du Canada critique la critique

FRANÇOIS NORMAND LE DEVOIR

> gramme réservé aux personnes qui ne sont pas en mesure de travailler pourra être transféré à un autre organisme, soit la Régie des Rentes du Québec. On harmonise les 2 régimes pour en

> faire des outils de gestion de la main-d'oeuvre plus contraignants dans un cadre néolibéral.

Compte-tenu de cette nouvelle conjoncture, il apparaît clair que les organismes de défense de droits des chômeurs-ses et des assistés-es sociaux ont intérêt à unir leur force et à créer davantage de liens.

N.C.: À cet égard, est-ce qu'on peut dire que le régime d'assurance-chômage tend de plus en plus à être un régime d'assistance?

G.C.: Oui et non! Cela me semble un peu plus compliqué car il existe dans le régime d'assurance-emploi actuel des mesures qui s'adressent aux personnes à faible revenu (ex.: le supplément familial). Toutefois, la plupart des personnes à faible revenu sont à la marge du marché du travail. Or, ces personnes ont de plus en plus de difficultés à se qualifier aux prestations de chômage. Le régime d'assurance-emploi reste ambigu: quelques mesures sont dirigées vers les plus pauvres mais, d'un autre côté, on leur limite l'accès au régime.

N.C.: Est-ce que la baisse des cotisations vous semble être une solution raisonnable pour récupérer ce qu'on a perdu dans les années 90?

G.C.: Je ne comprends pas pourquoi des gens, notamment dans le milieu syndical et populaire, revendiquent une baisse des cotisations. Je crois qu'une telle position risque d'amener un verrouillage à la baisse du régime. Je m'explique. Dans une perspective néolibérale pure, le gouvernement fédéral aurait dû baisser les cotisations et ne pas utiliser les surplus à d'autres fins. Mais à cause de la conjoncture politique où il voulait réduire son déficit, le fédéral a fait le calcul suivant: utiliser le régime d'assurance-chômage afin de financer sa nouvelle conception du fédéralisme social. Un certain répit dans la conjoncture économique et dans le dossier des

finances publiques devraient entraîner une baisse des cotisations (NDLR: annoncée dans le dernier budget Martin. Selon les données que nous possédons, il devrait y avoir équilibre dans la caisse en 2004).

Dès que le montant des cotisations équivaudra à celui des prestations, il deviendra alors extrêmement difficile de demander des améliorations à l'assurance-chômage, comme des augmentations au niveau des prestations, de la durée, etc. D'autant plus que dans un univers de libreéchange, les coûts et la protection du régime canadien se rapprocheront alors du système américain.

N.C.: Est-ce réaliste de revendiquer une caisse d'assurance-chômage autonome?

G.C.: Le principe que l'on doit revendiquer, c'est un contrôle plus serré des cotisants sur le Compte d'assurance-emploi pour que les fonds servent en priorité à l'amélioration de la couverture du régime. Évidemment, la solution idéale serait une Caisse sur laquelle les cotisants pourraient exercer un contrôle réel. D'ici là, je crois qu'il faut insister davantage sur le fait que la caisse d'assurance-chômage ne serve qu'à verser des prestations de chômage.

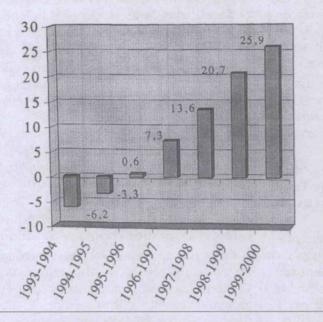
Par contre, si une telle initiative devait se concrétiser un jour, il serait important que les organisations de chômeurs y soient représentées. Cela nous ramène à un grand débat des années 30 où les organisations de chômeurs voulaient participer de plein droit à l'administration du régime et non seulement les organisations syndicales comme maintenant.

N.C.: Selon vous, à quelles revendications ou luttes devraient s'attaquer les groupes populaires de défense des droits (ex.: les groupes de chômeurs-ses) maintenant et dans les années à venir?

G.C.: Il m'apparaît prioritaire de mettre fin à la saignée des programmes sociaux en demandant un réengagement des deux paliers gouvernementaux. Les milliards coupés ont un impact direct sur l'appauvrissement des gens. Si on remettait aux gens tout ce qu'on a pris dans

Du déficit au surplus

Évolution du compte d'assurance-emploi (en milliards de dollars)



Analyse de la couverture assurée par le régime d'assurance-emploi. par Gaétan Guérard, Mouvement action-chômage de Montréal, 1^{er} juin 1999

> leurs poches, il y aurait certainement moins de banques alimentaires. Les coupures à l'assurance-chômage ont été très néfastes car ce régime jouait un rôle important dans la prévention de la pauvreté.

> Les deux gouvernements devraient avoir une politique interventionniste responsable face à l'emploi. Si on est incapable de fournir de l'emploi à tout le monde, on devrait au moins être en mesure de leur fournir une protection adéquate en cas de chômage. Cela vaut autant pour l'assurance-chômage que pour l'aide sociale.

Une des revendications importantes à achemi-

ner pour l'aide sociale concerne l'aspect des droits humains. Le Canada et le Québec ont ratifié des conventions internationales qu'ils ne respectent même pas. En matière d'aide sociale, la revendication d'un barème plancher apparaît être un premier jalon pour mettre fin aux coupures dans ce programme. Cette revendication attaque de front la logique gouvernementale actuelle de «workfare» à l'américaine qui privilégie l'incitation au travail par une série de coupures au détriment du droit à une prestation qui soit fonction des besoins de la personne.

N.C.: Étant donné la situation politique actuelle, devrait-on envisager le régime d'assurance-chômage comme faisant partie d'une des revendications essentielles du Québec vis-à-vis Ottawa (stratégie à la Jean-François Lisée!) et, cela tant que le régime demeure la vache à lait du fédéral?

G.C.: Pour transférer au Québec la compétence en matière d'assurance-chômage, il faudrait modifier la Constitution. La chose me semble pratiquement impossible compte tenu ce qu'implique une modification constitutionnelle. D'autant

plus que je ne crois pas que le gouvernement fédéral soit intéressé à laisser aller le régime; l'assurance-chômage est non seulement une source de revenus importante mais elle permet au fédéral de jouer un rôle dans le domaine social. Je ne crois pas que la chose soit possible sans changement majeur dans la structure politique canadienne.

N.C.: Par quoi pourrait-on remplacer le régime d'assurance-chômage, la solution ne serait-elle pas un revenu de citoyenneté ou d'allocation universelle?

G.C.: D'abord je ne pense pas qu'il faille remplacer le régime d'assurance-chômage. L'améliorer

Le Brésil et le FMI signent un accord sur un nouveau cadre de la politique économique

AGENCE FRANCE-PRESSE 5% La maitre





sûrement, mais pas le remplacer, du moins dans un avenir prévisible.

En ce qui concerne le revenu de citoyenneté, la formule présente certes plusieurs avantages. Il est vrai que la nouvelle réalité de l'emploi (travail précaire, à temps partiel, travail autonome, etc.) et l'exclusion d'un nombre grandissant de personnes du marché du travail font en sorte que plusieurs de ces personnes ne peuvent plus se qualifier à l'assurance-emploi ou reçoivent une protection de plus en plus réduite. Il faut dire que les coupures des dernières années y sont aussi pour quelque chose. De plus, les prestations d'aide sociale sont nettement insuffisantes, et le régime actuel encourage les préjugés à l'endroit des personnes assistées-sociales. Aussi, un droit de tous et de toutes à un revenu suffisant fondé sur la seule citoyenneté comme mécanisme de répartition de la richesse, et indépendamment de l'exercice d'un travail salarié, permettrait de parer à certains effets négatifs de notre système de sécurité sociale.

Par contre, plusieurs questions se posent sur la faisabilité d'un tel système, du moins dans un avenir prévisible.

D'abord au plan politique. Il est évident qu'un tel modèle implique un rôle majeur pour l'État dans la redistributition collective de la richesse, perspective qui est aux antipodes de la vision néolibérale dominante à l'heure actuelle. Il faut donc dans un premier temps établir un rapport de forces pour faire jouer un tel rôle à l'État. D'ailleurs, je vois mal comment on pourrait établir un tel régime dans un cadre politique autre qu'un régime de tendance socialiste ou du moins social-démocrate avancé.

Et, puis, il y a la dimension constitutionnelle. À

l'heure actuelle la sécurité sociale relève des deux paliers de gouvernement. D'ailleurs, c'est le gouvernement fédéral qui y joue le rôle majeur (l'assurance-emploi, la sécurité de la vieillesse, etc.). Alors, comme la mise en place d'un tel système implique un rôle important pour l'État, quel État va l'assumer?

Puis au plan technique. Notre régime actuel de sécurité sociale présente plusieurs aspects techniques, souvent complexes. On n'a qu'à penser à l'assurance-emploi. Certains partisans du revenu de citoyenneté préconisent le remplacement de la sécurité sociale existante par ce revenu de citoyenneté, alors que d'autres le voient en complémentarité avec certains régimes existants comme l'assurance-chômage. Cependant, quelle que soit la formule retenue, la mise en place d'un tel système devra nécessiter une période de transition plus ou moins longue pendant laquelle les systèmes existants continueront de s'appliquer. D'ailleurs, je pense que de toute façon, le régime d'assurance-chômage devrait être maintenu. Le travail salarié bien qu'en voie de raréfaction n'est pas prêt de disparaître. Aussi, il est impératif de maintenir les protections existantes en matière d'emploi et de protection sociale. D'ailleurs, l'assurance-chômage peut être améliorée et même éventuellement couvrir les travailleurs autonomes. Enfin, n'oublions pas que le régime canadien d'assurance-chômage, malgré les attaques dont il a été l'objet ces dernières années, représente des décennies de revendications et de luttes.

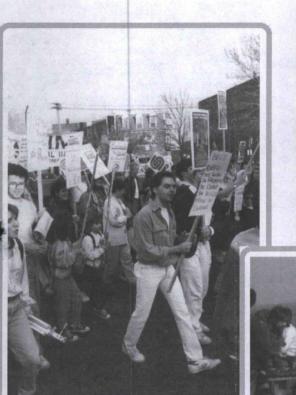
Pour ces raisons, je suis d'avis que ce revenu de citoyenneté est une revendication à long terme et que, d'ici là, nos revendications devraient être axées sur la défense et la promotion des droits dans les régimes existants: le droit au travail, à la protection contre le chômage et le droit à un niveau de vie suffisant. Nous devons revendiquer un régime d'assurance-chômage avec une protection élargie dans lequel les droits des sansemploi seraient réaffirmés. Un régime d'aide sociale fondé sur la reconnaissance du droit à un niveau de vie suffisant. Il s'agit là de droits fondamentaux. Nous devons continuer à interpeller les gouvernements pour que l'État prenne des mesures pour garantir la reconnaissance et l'affirmation de ces droits. N'oublions que le Canada (et le Québec) ont adhéré aux Pactes internationaux relatifs aux droits économiques et sociaux.

L'album photo

du MAC





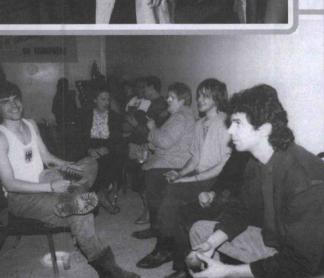


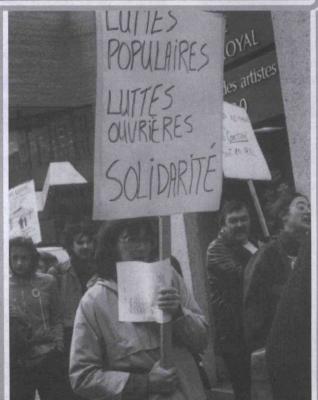


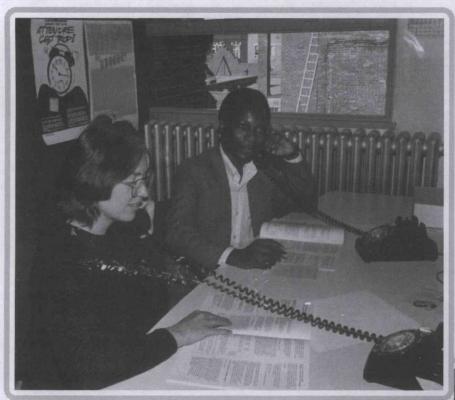


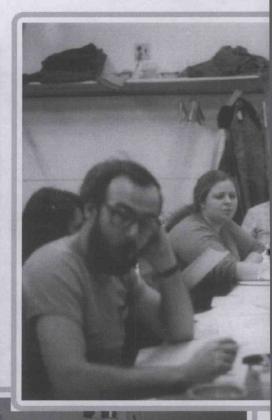
































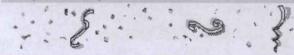


LE MAC

...Différents intervenants-tes

«Au cours des ans, le MAC a joué un important rôle de vigilance pour soutenir les droits des chômeurs qui, sans le MAC, se seraient parfois sentis impuissants. Dans le contexte actuel de la mondialisation et de la précarité des emplois, l'importance du MAC demeure... bonnes 30 prochaines années.» Yves Tremblay, conseiller en planification, Centraide (mars 2000).

Le MAC, ce n'est pas un organisme qui se limite à interpréter la loi sur l'assurance-emploi. C'est avant tout un organisme qui est entièrement voué à la défense des travailleurs et travailleuses, qui ne ménage aucun effort pour combattre les préjugés, qui ne verse pas dans la bureaucratie robotisée. Qui comprend surtout qu'une personne qui perd son emploi doit être respectée. Et le respect... ce n'est pas un privilège... c'est un droit... Bravo au MAC et à tous les bénévoles et employés(es) qui donnent de leur temps sans compter. Qui ont le cœur à la bonne place...**Helena P. Oliveira**, ex-stagiaire et militante maintenant avocate (3 avril 2000).



Faire école: Le MAC est une école. Sans classe et buissonnière, évidemment. Dans un monde indigne, on y apprend l'indignation. Dans un monde désespérant, on y apprend l'espoir. Dans un monde qui isole, on y apprend la solidarité. Dans un monde qui ment, on y apprend à faire rendre raison. On y apprend surtout à se battre et à espérer. Comme tout le monde, j'ai parfois besoin qu'on me rappelle l'indignation, l'espoir, la solidarité, la raison. Et c'est pourquoi, je pense souvent à vous. Et c'est pourquoi, c'est toujours bien tendrement. **Normand Baillargeon**, professeur et chroniqueur (3 avril 2000).

«(...)Les enquêteurs de la Commission ne harcèle pas les prestataires, ne les menace pas et ne les intimide pas afin d'obtenir des renseignements comme le fait entendre Hans Marotte d'Action Chômage. Une peu plus et il nous traite de Nazi! Il va même jusqu'à dire qu'on «plante» des preuves comme dans l'affaire Matticks. Hans Marotte est sans contredit à côté des (sic) ses pompes et ne sait sans doute pas de quoi il parle. De plus, j'ajouterais que pour avancer de tels propos sans fondements, il est permis de douter de sa crédibilité.(...)» **Bernard Desparois**, enquêteur de l'assurance-chômage (printemps 1999).

«Le MAC coûte cher au gouvernement parce qu'il a déjà réussi une couple de bons coups. Le gouvernement doit être content qu'il ne puisse pas contester...» **William de Merchant**, ex-stagiaire, militant et permanent du MAC de Montréal et maintenant avocat, in *Le Devoir*: concernant le refus de Québec d'accorder au MAC un mandat d'aide juridique (16 mars 1998).



«(...) Dans La Presse de samedi, Lisa Binsse journaliste d'expérience (...) rapportait que les fraudes à l'assurance-chômage coûteraient quelque 200 millions cette années (...) Eh bien, vous devriez voir le torchon ignoble qu'elle a reçu, «à titre personnel et individuel», d'un correspondant qui prend toutefois grand soin de préciser qu'il est un militant d'Action-Chômage. (...) à côté de ces groupes de pression bien organisés, les citoyens ordinaires, salariés moyens, travailleurs écrasés par les impôts et pressés comme des citrons, n'ont pas de voix. (...)». Claude Picher, in La Presse (28 janvier 93).

«(...) Il y a beaucoup de démagogie dans l'attitude des opposants au projet de loi C-105. (...) C'est une attitude indéfendable, irresponsable, même immorale. Les groupes de pression sont nécessaires dans une démocratie mais doivent-ils tout contrôler parce qu'ils jappent le plus fort? (...) Le système qu'ils déplorent les fait vivre. (...)». **Claude Masson**, éditeur adjoint, *La Presse* (13 février 93).

«(...) ces organismes dits sans but lucratif qui ne sont en réalité que des mouvements politiques. Des groupes engagés dans des batailles idéologiques globales dont toutes les associations à objectifs limités qu'ils ont créées ne sont que des vecteurs. C'est le cas pour le Mouvement action chômage dont la lutte pour une meilleure justice sociale, aussi respectable soit elle, reste un enjeu politique.» **Pierre Gravel**, in *La Presse*, (17 mars 1998).

Le MAC pour moi, c'est d'abord et avant tout une formidable équipe de bénévoles, stagiaires et permanents au service des travailleuses et travailleurs. J'ai moi-même été impliqué au MAC dans chacun de ces rôles, ce qui m'a permis de constater que le MAC a su, au cours de ses 30 années d'existence, développer sur

VU PAR

...ceux et celles qui ont bénéficié de son support

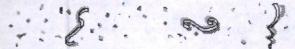
«Ils m'ont sauvé la vie.» **Michel Parent**, prestataire, in *La Presse* (18 août 1996).

Grâce à l'excellent travail que les gens du groupe Mouvement Action Chômage ont fait pour ma cause, je suis l'heureuse bénéficiaire de prestations de 44 semaines me permettant de trouver un autre emploi. N'eut été des multiples renseignements que cet organisme m'a fournis, je me serais vue dans l'obligation de faire appel au secours direct. Nous, gens du peuple, pouvons être fier de pouvoir compter sur des gens ayant du cœur au ventre comme le MAC qui nous renseignent dans les moindres détails sur nos droits et possibilités et s'occupent de notre situation tels des experts en y mettant beaucoup d'enthousiasme et de détermination. J.R., Montréal (juin 1999).

Une petite pensée pour vous remercier de votre aide; elle fut grandement appréciée. Une cafetière pour vous et votre groupe ou peut-être est-ce le début pour obtenir des fonds; 25¢ chaque tasse pour le café des chômeurs. (...) Longue vie à votre organisme. M.L., Montréal (date inconnue).

Merci de m'avoir aidé à traverser cette période de noirceur. Vous jouez un rôle irremplaçable! R.D., Montréal (date inconnue).

.



En 1993, je suis devenue mère d'un petit bébé et j'étais prise dans un emploi qui requérait 50 à 60 heures de travail/semaine (payées pour 40 h.). Le MAC a été pour moi une véritable révélation. Sans eux, je crois que je ne m'en serais pas sortie. **H.D.**, Montréal (3 avril 2000).

La présente est pour porter à votre attention l'excellent service fourni par l'équipe du MAC que je qualifierais de BIG MAC concernant le couplage d'information entre Revenu Canada et le DRHC. (...) l'intervention du MAC a replacé les choses dans un contexte beaucoup plus rationnel, et je vous en remercie tous. **A.B.**, Anjou (2 mars 1999).

Quand on se retrouve chômeur, on se retrouve tout seul. Au Mouvement d'Action Chômage, on constate au contraire que non seulement on n'est pas tout seul à subir cette épreuve, mais qu'en outre, on y retrouve des permanents et des bénévoles véritablement consacrés à la défense des intérêts des travailleurs les plus mal pris de notre société. **A.C.**, Montréal (17 août 1998).

L'audition s'est très bien passée. En cinq minutes, j'avais présenté mes arguments et tout était fini! La représentante des employeurs m'a simplement demandé: «Madame M., avez-vous étudié en droit?» Eh! bien non, mais, j'ai eu l'aide du MAC pour préparer ma présentation! Merci beaucoup! L. M., Verdun (date inconnue).



You people have helped me so much during these past months, that I wish I could do more than just a thoughtful reminder of how great you all are, I finally will be receiving my benifits from unemployment insurance. (...) Thank God, this nightmare is almost over. (...) So to each and everyone of you 'Hat's Off', from a very satisfied person. **N.Z.**, Lachine (march 1996).

Je vous dis merci pour votre grand cœur, votre générosité et votre implication. Le Mouvement fêtera bientôt ses 30 ans, et il faut qu'il reste en vie aussi longtemps que des injustices seront commises envers les plus démunis. Bref, il ne doit jamais mourir. Bon 30^{ième} anniversaire. **N.B.**, Montréal (décembre 1999).

Donc, contre tout espoir, vous m'avez redonné non seulement la confiance mais aussi le sentiment que je comptais pour quelqu'un, que j'avais des droits et qu'avec votre collaboration, je les ferais valoir. Vous avez travaillé fort et ensemble, nous avons gagné. Merci au MAC! J. L., Montréal (date inconnue).

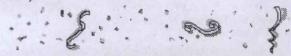


Au MAC, un simple merci! Tu as été ma première personne-ressource. Ta compréhension et ta détermination m'ont aidé à aller de l'avant dans toutes les démarches que j'entreprend pour obtenir un cours de recyclage. Adieu la vente, adieu les Aubaineries Croteau. **G.B.**, Montréal (date inconnue).

la problématique et la législation du chômage une expertise incomparable et devenir ainsi un organisme communautaire qui, au quotidien, travaille inlassablement pour une plus grande justice sociale. Le MAC fait beaucoup en ce sens avec, malheureusement, peu de moyens. Je souhaite pour ma part encore longue vie au MAC! **Sylvain Lizotte**, avocat et conseiller syndical à la Centrale des syndicats démocratiques (31 mars 2000).

«Le travail est un marché. Les êtres humains sont des outils de production. Les règles du jeu sont déterminés par les lois du profit. Pendant 30 ans, le MAC de Montréal a lancé des grains de sable dans la machine: défendre des droits au nom de la justice et de la dignité. Ce qu'il reste à faire? En développant une force collective, lancer d'autres grains de sable jusqu'à ce que...». Claude Hardy, capucin, Conférence religieuse canadienne, région du Québec (mars 2000).

«Le MAC, c'est David contre Goliath! Au fil des ans, le MAC a su prendre la défense de ceux dont il est facile d'abuser à cause de leur méconnaissance des lois et des pièges que leur tend un géant souvent trop gourmand. Le MAC, c'est un Robin-des-Bois! Assoiffés d'une réelle justice sociale, les membres du MAC s'activent à bâtir une société basée sur le partage des ressources et sur l'égalité des chances. Le MAC, c'est une goutte de justice dans un océan de cupidité! Tel un chien de faïence face aux loups, le MAC veille à limiter l'appétit vorace des prédateurs qui rôdent autour d'un gibier souvent sans défense.». **Guy Nantel**, globe-trotter, cinéaste et humoriste (mars 2000).



Mes liens avec le Mouvement Action Chômage de Montréal remontent au début des années 80. Des années difficiles où le dynamisme maintient quand même l'organisme dans la réalisation de sa mission. J'ai appris avec le temps à mieux comprendre la fébrilité qui régnait parmi ces militants convaincus, préoccupés par le chômage et la conjoncture économique bien sûr, mais aussi le chômeur et ses difficultés quotidiennes. La qualité du soutien qu'on leur accordait méritait bien les éloges qui parvenaient quelquefois jusqu'à Centraide. Que votre action continue, pour que jamais personne ne désespère!! **Céline Maheu**, conseillère, Centraide du Grand Montréal (3 avril 2000).

«(...) The Quebec labour movement is geared up to mobilize public demonstration (...). In addition, a Quebec organization, *Mouvement Action Chomage*, has been working with unemployment-insurance recipients, while no single parallel organization exists for English-speaking Canada. (...)». **Graham Fraser**, in *The Globe and mail* (10 février 93).

La Maisonnette des parents tient à féliciter le Mouvement Action Chômage de Montréal pour ses 30 années d'existence et de dévouement à la lutte pour les droits des chômeurs et chômeuses. Votre travail est entièrement reconnu et apprécié par les membres de notre organisme, c'est pourquoi nous tenons à contribuer à la continuité de vos activités, et surtout à la réussite de votre 30^{ième} anniversaire. **Sylvain Brouillard**, coordonnateur (mars 2000).

Permettez-nous de vous remercier grandement de votre présentation sur la nouvelle loi de l'assuranceemploi qui s'adressait aux intervenantes des divers services du Centre des Femmes de Montréal. À la suite de cette rencontre, les personnes présentes ont manifesté leur enthousiasme devant la richesse des informations reçues ainsi que pour la simplicité et la clarté de la présentation (...). **Guylaine Dutrisac**, conseillère en emploi (octobre 1996).



Mes félicitations pour ce 30^e anniversaire. Quel bonheur d'échanger avec des gens sympathiques. Longue vie à ce mouvement et merci encore pour cette complicité de tous les jours. **Jeannine Rondeau**, fonctionnaire (ALP) de l'assurance-chômage (mars 2000).

Le MAC est irrévérencieux, délinquant et infatigable. Le MAC gêne les complaisants et les suffisants de ce monde qui ont perdu la capacité de s'indigner. Le MAC gueule et surtout agit, combinaison qui se fait rare. Or le MAC, c'est surtout les gens qui y travaillent et qui creusent chaque jour une tranchée pour protéger l'idée de justice sociale. La gauche n'a pas dit son dernier mot. **Philippe Falardeau**, globe-trotter et cinéaste (28 mars 2000).

Mon MAC à moi me parle de justice, d'équité et de solidarité. Mon MAC à moi ne fait pas de discrimination. Il agit avec célérité, avec nécessité. 30 ans de lutte dans la dignité. Plus que jamais, mon MAC et moi sont devant les nouveaux enjeux du monde. Répétons-le, continuons le combat... continuons! Alain Murray, intervenant social et membre du MAC (30 mars 2000).

On reconnaît le MAC pour sa fidélité à la vulgarisation de la loi sur le chômage. Il défend avec succès l'accessibilité des personnes aux prestations de chômage, leur redonnant ainsi un pouvoir sur leurs conditions de vie. Il assure avec vigilance un rôle d'influence indispensable auprès des instances gouvernementales sur la protection de cette loi. **Chantale Thiboutot**, conseillère en planification, Centraide (29 mars 2000).

Le MAC signifie pour moi: personnes engagées, dynamiques qui favorisent la réflexion au-delà des préjugés sociaux, qui ont le souci d'informer les gens; car, entre autres, leur devise est: une personne «informée en vaut deux». De plus, le MAC constitue un mouvement qui laisse beaucoup de place à ceux et celles qui ont le goût de s'impliquer, à titre de stagiaire par exemple, et représente un tremplin pour amorcer une carrière juridique où la défense des idées et des principes ont encore leur place! **Isabelle Gagnon**, ex-stagiaire au MAC et maintenant avocate (30 mars 2000).

Le MAC a changé ma vie

c'est beaucoup dire mais c'est vrai.

- Mes études en droit social et du travail ont été influencées par le MAC.
- La connaissance de l'assurance-chômage que le MAC m'a apportée m'a permis de travailler en reclassement de travailleurs licenciés collectivement.
- Mon premier emploi de conseiller syndical, je le dois au MAC.
- Le MAC m'a fait une place et m'a permis d'actualiser mon désir de contribuer à changer le monde.

Je vais vous raconter comment tout ça a commencé:

Souvent à la fin de l'adolescence, on a une idée toute faite de la vie, un organigramme statique et définitif auguel on tente de faire coller plus ou moins bien les événements et les gens qu'on rencontre. Moi, je savais que les gens et les événements qui se présenteraient dans ma vie allaient me permettre d'évoluer, de continuer à apprendre et de construire le sens de ma vie. Pourtant, j'ai bénéficié, comme plusieurs personnes de ma génération d'une éducation judéo-chrétienne qui était justement plutôt statique et définitive. C'est justement ce contact entre la théorie et la réalité qui m'a conduit à rejeter les dogmes de la religion. Les sentiments que j'éprouvais pour ma première blonde, opposés à l'interdit de relations sexuelles avant le mariage; le débat entourant la question de l'avortement, la position tranchée de l'Église que je partageais et que j'ai été incapable de défendre lors d'un débat dans le cadre de mon cours d'anglais en 5e secondaire. Dans ce qui ne devait être qu'un jeu pour faciliter l'apprentissage d'une langue étrangère, j'ai été profondément touché par les arguments de mes consœurs qui défendaient le droit à l'avortement.

Il en est ainsi pour beaucoup d'autres choses. Pour moi, la pauvreté a été longtemps une fatalité qu'on pouvait soulager par la charité. On ne se rend pas compte de sa propre pauvreté, tant celle de l'esprit que l'autre plus matérielle. lusqu'au jour où un frère du Sacré-Cœur qui m'a enseigné, m'approche pour inscrire notre famille sur une liste de familles admissibles à des paniers de Noël. Les pauvres c'était les autres, croyais-je. Il n'y avait pourtant pas de fatalité dans notre famille. Nous étions quatre enfants mais mon père travaillait à temps plein au «Siennare» (le sigle du Canadien national, C.N.R. prononcé à l'anglaise... en colonisé). Je ne me rendais pas compte que j'étais pauvre par le manque de scolarité de mes parents. Mais étant de la nouvelle génération, j'avais accès à cette richesse que la société nouvelle s'était donnée: la scolarité obligatoire et gratuite. Parenthèse: Dire que 30 ans plus tard, on y réinvestit, pas pour l'améliorer mais seulement pour rattraper le niveau d'antan, parce que pendant deux décennies, on a considéré l'éducation comme une dépense! Le pire, c'est que nous sommes contents! Fin de la parenthèse. J'étais pauvre également parce que malgré ses qualités d'homme à tout faire, de bon travaillant, mon père se faisait exploiter. Lui et ses nombreux frères à «Canada Flooring» dont le «grand boss» était Jean Campeau, oui...oui, celui qui a été notre ministre des finances dans un gouvernement soi-disant social démocrate. C'est mon prof de yoga qui a raison: «les gens riches sont voleurs ou filles ou fils de voleur».

Mais avant de voir la pauvreté chez moi, je l'ai côtoyé ailleurs. Avec la pastorale de mon école, je suis allé deux fois en Haïti. J'avais 15 ans et 17 ans. En principe pour enseigner à lire, écrire et compter à de jeunes haïtiens; en pratique pour

Le Sénat doit se mêler d'assurance-chômage

REPLIQUE

GAÉTAN GUÉRARD

L'auteur répond à un éditorial de Paul-André Comeau, paru le 15

plus grandes de la part des em

se dépayser, pour voir, sentir et goûter autre chose. Nous y allions pour enseigner mais c'est surtout nous qui avons appris.

Entre-temps, mes professeurs s'affairaient à me sortir de ma pauvreté culturelle et intellectuelle, si je puis dire. A eux deux, mes parents avaient dix ans de scolarité. Malgré le fait qu'ils étaient peu instruits, ils étaient intelligents et doués d'un solide bon sens. Entre autres choses, ils comprenaient l'importance de l'éducation et me l'ont bien transmis. J'avais soif d'apprendre et de trouver un sens à la vie. Alors même si j'étudiais en sciences pures au CEGEP, j'ai pris un cours de psychologie en cours complémentaire, j'ai également beaucoup aimé la philosophie. J'avais des intérêts variés mais quand on réussit bien au secondaire avec les cours de sciences et mathématiques, le chemin est tout tracé pour les sciences pures au CEGEP. Et lorsqu'on réussit bien en sciences au CEGEP, l'étape suivante est le génie à l'Université. Au début des années '80, je suis étudiant en génie électrique à l'Université de Sherbrooke.

On nous incite beaucoup à étudier en vue d'un éventuel travail, je pense à toute la pression sociale et familiale, aux conseillers d'orientation. Moi, j'étudiais pour apprendre, point. Le travail, c'est autre chose. D'ailleurs, comment s'orienter lorsqu'on veut changer le monde. Monsieur l'orienteur, est-ce qu'il faut faire des maths pour changer le monde? J'avais choisi le génie électrique car j'aimais la musique. J'imaginais pouvoir concevoir des systèmes de son de très haute qualité. J'ai vécu une désillusion. En effet, concrètement, l'ingénieur vise principalement à améliorer les processus pour maximiser les profits d'une entreprise. Il s'agit d'augmenter la productivité: réduire le temps, diminuer les ressources matérielles nécessaires, diminuer l'énergie requise, à l'occasion améliorer la qualité des produits etc.

mais en ayant toujours comme but ultime d'engendrer des profits qui vont enrichir les actionnaires. Ce serait ça mon avenir? Non merci! Je m'en vais étudier la guitare classique.

Il fallait faire face à la réalité, il me faudra un jour gagner ma vie. En guitare classique, à moins d'être un virtuose, ce que je n'étais pas du tout, je suis condamné au chômage. Après une année pleine de musique, je joins l'utile à l'agréable et je m'en vais étudier la physique. Pour moi, la physique conduit à la métaphysique, la philosophie et la quête existentielle. Mais la vie concrète d'un étudiant en physique est beaucoup plus laborieuse et terre à terre.

En deuxième année, avec plusieurs cours à reprendre, j'abandonne et bifurque vers les sciences de l'environnement. L'environnement est une discipline critique par définition, je dirais. l'étais sensible à cette forme de justice intergénérationnelle. Il faut faire attention non seulement à celles et ceux qui partagent la planète avec nous en ce moment mais également aux générations qui vont nous succéder.

En 1986, il s'est déjà écoulé 7 ans depuis mon dernier voyage en Haïti. Je trépigne d'impatience de repartir. Mais où aller? L'Amérique centrale m'intéresse. J'ai une amie qui est partie récemment au Nicaragua. C'est décidé, je pars. Entretemps je me joins à une brigade canadienne de solidarité qui doit partir à l'été 1986 pour le Nicaragua.

Juste avant de partir au Nicaragua, j'avais un emploi de commis d'épicerie chez Steinberg qui me permettait de survivre pendant mes études. Je me demandais si j'aurais droit à l'assurancechômage au retour. Une amie, étudiante en travail social, m'a référé au Comité chômage Sud-Ouest. Le comité étant fermé temporairement, on m'a référé au MAC de Montréal. C'est ainsi que je suis arrivé au MAC pour la première fois.

Contrairement à Haïti où nous allions faire la charité à un pays pauvre, au Nicaragua, notre brigade en est une d'appui à la révolution sandiniste. Nous allons installer l'électricité dans des maisons de bois construites pour les familles déplacées par la guerre que leur livre les «Contra» financés par les États-Unis. Pendant ce voyage, il est devenu clair pour moi qu'au retour, j'allais m'engager socialement pour changer le monde.

Effectivement, à mon retour, je suis retourné au MAC pour offrir mes services. C'est le début d'une belle et longue histoire. La porte d'entrée du MAC est sa fameuse rencontre d'information. J'y ai assisté pour une deuxième fois et regardant le gars qui l'animait je me suis dit : je ne connais pas la loi mais si je l'apprends, il me semble que je pourrais faire cela aussi bien que lui.

Le service

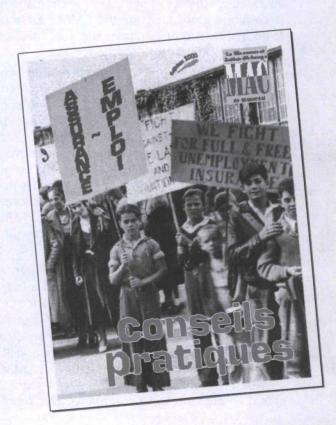
C'était facile de s'intégrer au comité service. Il y a la brochure «Conseils pratiques», un bon outil de vulgarisation de la loi, les anciens à qui on peut se référer et qu'on peut voir à l'œuvre dans une rencontre d'information ou au téléphone.

J'ai assisté à plusieurs rencontres d'information pour en apprivoiser le contenu, j'ai écouté les interventions de celles et ceux qui assuraient le service téléphonique. J'ai suivi la formation de base des militants qui était donnée à l'époque par Roland Cousineau de Campeau Cousineau Ouellet, le bureau d'avocats qui était au bout du corridor au même étage que le MAC. Bref, j'ai apprivoisé cette loi fort complexe. Au défi intellectuel de patauger dans les méandres de l'application de cette loi s'ajoutait la satisfaction de défendre la veuve et l'orphelin. Au service, le travail accompli se mesure facilement: aux remerciements des personnes qui ont appris sur leurs droits à la fin d'une rencontre d'information, à la satisfaction de voir un chèque émis à la suite de notre intervention auprès du fonctionnaire, aux victoires des prestataires que nous représentons devant le conseil arbitral ou le juge arbitre. C'est grisant. Pendant au moins les 50 premières causes que j'ai plaidées devant le conseil arbitral i'étais toujours très nerveux et je tremblais beaucoup. Les histoires des personnes que je défendais me tenaient beaucoup à cœur. Je ne pouvais m'imaginer travailler autrement et être détaché.

l'aimais beaucoup représenter les chômeurs devant le conseil arbitral, trouver l'article, le sous-alinéa, de la jurisprudence qui permettra au prestataire que je représente de retrouver son droit aux prestations. Mais, ce travail est sans fin car il n'y a pas de limite à la bêtise humaine de certains fonctionnaires chargés d'appliquer cette loi. Et, c'est sans compter toutes les personnes à qui on doit expliquer que malgré leur situation de chômage, elles n'ont pas droit aux prestations. Comment rester insensible aux problèmes des gens qui viennent au MAC? Elles et ils ont perdu leur emploi et, en plus, leur droit aux prestations est menacé. Bien sûr qu'il faut les aider mais, il faut également tenter de régler le problème à la source en changeant cette maudite loi.

L'action politique

L'action politique était beaucoup moins tangible que le service aux chômeurs. À mon arrivée au MAC, je n'avais pas une vision claire de la gestion socio-économique des travailleurs que représente la loi sur l'assurance-chômage. J'étais naïf, je croyais qu'il suffisait de réécrire la loi en y corrigeant les erreurs et les injustices et de la sou-



mettre au parlement. Je ne savais pas que les députés et ministres étaient menteurs à ce point. Avec le temps, j'ai appris sur le rôle de l'état, son intervention ou non dans la sphère économique, le capitalisme, le socialisme mais pas assez à mon goût. Si j'avais un conseil à donner au MAC, c'est de mieux voir à l'éducation politique de ses militantes et militants et des chômeuses et chômeurs qui le fréquentent. Cela fait renaître la question du difficile équilibre entre le service aux membres et l'action politique, un éternel débat au MAC.

Mes autres statuts au MAC

À mon arrivée au MAC, je suis militant-bénévole. Mon gagne-pain est l'assurance-chômage. J'éprouve un malin plaisir à vivre de l'argent du gouvernement et, de l'autre côté, à travailler à aider les chômeurs contre ce gouvernement. Je suis enthousiaste, j'en apprends un peu plus chaque jour. Aux rencontres d'information et suivi téléphonique s'ajoutera assez tôt la représentation devant le conseil arbitral.

Puis, j'obtiens un contrat temporaire au MAC. Wow! Je suis payé pour faire ce que j'aime le plus au monde! Après ce contrat, c'est le chômage et je continue mon implication au MAC. En août 1988, j'obtiens un poste permanent au MAC en tant que responsable du comité service.

Avant de connaître le MAC, pour moi les avocats étaient des gens sans scrupules qui profitent de leur connaissance du droit et de la complexité des lois pour s'enrichir auprès de victimes de toutes sortes. J'ai rencontré au MAC des avocats engagés qui ont la connaissance de la loi mais qui la partagent volontiers. J'ai eu l'impression que je pourrais aider autrement la cause des travailleuses et des travailleurs en devenant avocat. En août 1990, je quitte mon emploi au MAC pour entreprendre des études en sciences juridiques à l'UQAM.

Je deviens membre du conseil d'administration à deux reprises dans les années 90. Puis à la fin de mes études au Barreau en 1995, l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal cherche quelqu'un pour remplacer un conseiller syndical en maladie. Une personne de l'Alliance appelle au MAC pour solliciter des candidatures. Le MAC a établi une bonne collaboration avec les syndicats d'enseignantes et enseignants. Des repré-



PHOTO: NICOLE CÔTÉ, JUIN1999

sentants du MAC vont régulièrement dans ces syndicats donner des sessions d'information destinées aux enseignantes et enseignants à statut précaire. J'ai eu moi-même l'occasion d'en donner quelques-unes notamment, à l'Alliance. Jean, un employé du MAC, me refile l'information et j'ai obtenu le poste.

Avec un emploi à temps plein, le temps disponible pour militer est réduit de beaucoup. Rétrospectivement, je suis déçu de mon implication au conseil d'administration. En fait, je souhaitais et souhaite toujours maintenir une implication plus ponctuelle mais également plus concrète. Par exemple, dans le cadre d'un cours de maîtrise, j'ai eu l'occasion d'analyser une recherche commandée par Pettigrew, le ministre du chômage de l'époque, sur la couverture que représente pour les sans emploi le régime d'assurance-chômage. C'est incroyable la somme d'énergie consacrée, les chiffres manipulés, les entourloupettes utilisées pour tenter de cacher le fait incontestable que le pourcentage de chômeurs qui ont droit aux prestations a chuté de 83% en 1989 à 42% en 1997. Lorsque le ministre a discrédité ces données et a ensuite sorti son chiffre de 78% pour nous faire accroire que le régime couvrait bien les chômeurs, nous du MAC, savions d'instinct que ce n'était pas vrai. Dans ce travail, j'estime en avoir fait la démonstration.

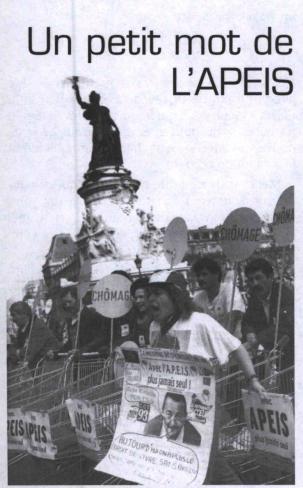
Je souhaite encore apporter ma contribution pour faire avancer la cause des chômeuses et chômeurs. Pour reprendre une expression du domaine du sport: «j'ai le MAC gravé sur le cœur».

Parlant de cœur, une anecdote: En 1995, au tout début de ma relation avec Johanne, mon âme sœur, la mère de notre belle petite fille et de notre autre enfant à venir, nous passions de longues heures au téléphone, même si nous n'étions séparés que par le Parc Jarry. À un

moment donné, je parle du MAC (que voulezvous, c'est plus fort que moi) et Johanne me dit qu'elle connaît l'organisme et qu'elle y a déjà eu recours à la fin des années 80. Je lui répond que si c'est le cas, nous nous sommes sûrement rencontrés à cette époque puisque j'étais le responsable du comité service. Elle trouve son dossier de l'époque et une lettre que je lui avais adressée l'avisant que son appel avait été rejeté par le conseil arbitral...

J'ai beaucoup donné au MAC mais j'ai beaucoup reçu. Merci au MAC, aux personnes que j'y ai côtoyées. Longue vie au MAC qui défend les droits des gens et éveille les consciences!

GAÉTAN GUÉRARD, AVRIL 2000



C'est au quotidien que les chômeurs doivent faire face à l'urgence. Le plein emploi pour 2010, c'est loin. PHOTO: MYR MURATET, JOURNAL DE L'APEIS, OCTOBRE 1999

Les chômeurs, chômeuses et précaires de l'APEIS (Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et travailleurs précaires) qui se battent pour obtenir des avancées en termes de droits et non d'assistanat, sont convaincus que les liens entre les chômeurs et plus largement les pauvres de tous les pays du monde doivent se renforcer.

Le capital n'a pas de frontières, les bénéfices et les dividendes des actionnaires non plus. Malgré nos faibles moyens, nos possibles différences sur tels ou tels aspects, nous devons être ensemble face à eux! Car c'est bien de cela dont il s'agit, d'une lutte entre ceux qui détiennent (pouvoir), moyens de production, de distribution, d'information...) et ceux qui subissent.

Notre volonté est l'appropriation de tout, mais pour le collectif et non pour quelques individus.

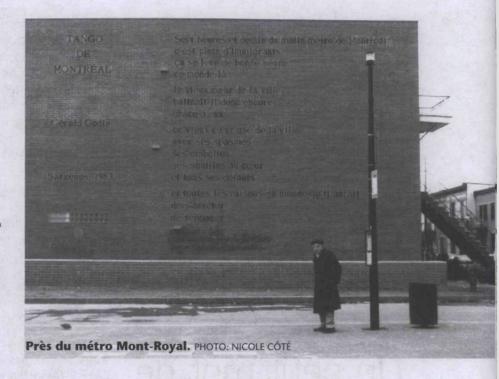
Il faut répartir autrement les immenses richesses produites, œuvrer pour que chacune et chacun ait une place et un rôle dans la société.

30 ans, c'est une fraction infime de temps au niveau de l'histoire et c'est tant à la mesure des hommes et femmes qui composent un mouvement, car c'est sûr des choses ont progressé, de la conscience s'est développée. Bon anniversaire et longue vie au Mouvement Action Chômage de Montréal.

PHILIPPE VILLECHALANE, PRÉSIDENT NATIONAL POUR L'APEIS (MARS 2000) VITRY-SUR-SEINE, FRANCE.

Un projet...

politiquepoésie



Éloge du vieux linge

Henry David Thoreau (1817-1862) est le père de la contestation sociale et politique. Écrivain états-unien, il est entre autres l'auteur de La désobéissance civile: un petit ouvrage publié en 1849, dans lequel il pose le principe que chaque citoyen a toujours le droit de remettre en question les agissements de son gouvernement. Thoreau est également un des premiers à avoir mis de l'avant l'idée de «simplicité volontaire»: limiter notre rôle de consommateur constitue un des meilleurs moyens de s'opposer aux lois du marché et d'enrayer les rouages du capitalisme. Voici quelques lignes extraites de Walden, le plus important des livres de Henry David Thoreau (publié en 1854), qui nous disent qu'il ne faut pas perdre sa vie à la gagner:

«Jamais un homme n'a baissé dans mon estime parce qu'il portait des vêtements rapiécés; pourtant, je suis certain qu'en général on s'inquiète bien plus d'avoir des vêtements à la mode, ou à tout le moins propres et sans rapiéçage, que d'avoir bonne conscience. [...] J'adresse parfois aux personnes que je connais la question suivante: qui est-ce qui accepterait de porter un pantalon avec le genou rapiécé, ou ne serait-ce que raccommodé? La plupart se comportent comme si leur avenir devait être ruiné s'ils le faisaient. Il

leur serait plus facile de se se promener en ville avec une jambe brisée qu'avec un pantalon défait.» «Seuls ceux qui fréquentent les soirées et les bureaux du gouvernement doivent avoir de nouvelles vestes — pour chaque fois qu'ils virent leur capot de bord.»

«Méfiez-vous de toute occupation qui demande que vous vous achetiez de nouveaux vêtements, cela sans faire de vous un nouvel homme. Si l'homme n'est pas neuf, comment des vêtements neufs pourraient-ils lui faire?»

Présentation, sélection des textes et traduction: PIERRE MONETTE

ILS ONT MIS LES CHAÎNES À LA RACINE DE NOS TÊTES

Nos bras sont des branches chargées de fruits, L'ennemi les secoue, l'ennemi nous secoue, Jour et nuit, Et pour nous dépouiller plus facilement,

Plus tranquillement,
Il ne met plus la chaîne à nos pieds,
Mais à la racine de notre tête,
Ma bien-aimée.

Nâzim Hikmet In Jean Ziegler, Retournez les fusils, Éditions du Seuil, 1981, p. 33.



Berceuse

Quand ta mère te berce C'est pour t'endormir L'État L'Église Tout le monde Nous apprend à nous bercer À nous bercer d'illusions C'est dangereux. Trop se bercer En hochant du pompon C'est courir le risque De donner des nausées À nos idées, Nos idéaux, Nos idéologies. Ne nous laissons plus Bercer d'illusions Pour nous endormir Que ce soit par la Mère-Église Ou la Mère-État.

MARIE-DIANE LEE, membre du MAC de Montréal depuis 1989. © MAC 840217-1.1

Sahara Lumber

Grenade dans l'orchestre à cordes, colis piégé au garden-party. Officiellement y a du désordre, dans le journal, c'était marqué.

Vous êtes partis pour la campagne n'est-ce pas, Mister, vous vous souv'nez? Le beau soleil et puis bang!bang! La marina était minée.

Le gros Dow Jones a débandé, les héritières pissaient la peur. Qu'est-ce que vous dites? Ils ont enl'vé jusqu'au ministre de l'Intérieur?

Sahara Lumber.

Voitures blindées contre la haine, l'aéroport, faut faire ça vite; un visa pour le Liechtenstein. Hélas! La terre est si petite.

Au point précis Zéro Zéro, à l'heure dite de l'Histoire, rencontrez donc votre bourreau, le Métronome de l'Espoir.

Ajoutons-y quelque clarté. Que dit le Grand Inquisiteur? «Excès de générosité.» Vous avez trop donné, Mister.

Sahara Lumber.

Donné l'amour aux petits couples et l'Amérique aux plus méchants, l'éternité aux Béotuks, donné le temps au govern'ment.

L'argent à ceux qui en ont déjà et la musique à Yamaha. Donné tout le ciel à GM et le soleil et son système.

Livré ma sœur aux enfants d'chienne qui n'ont de cœur qu'après cinq heures. La fin du monde à ceux qui viennent; pus d'eau, pus d'air et pus de fleurs. Sahara Lumber.

Pour être «légal», vous êtes «légal»; d'ailleurs on a tout visionné avec les yeux noirs de Bhôpal. C'est just'qu'on est un peu tannés

d'vous entend'dire du Saint-Jacques Club: «De toutes façons on s'ra pas là quand les chimistes vont manger le globe, quand l'océan explosera.»

Vous avez le sens des affaires, le flair, le timing des voleurs. On a l'instinct des mammifères et l'habitude de la douleur.

Sahara Lumber.

Nous, Antilopes de la Nuit buvant aux sources confidentielles, Communards Capiteux des Fruits de tous les Arbres du Réel

Nous, grands Cavaliers de l'Apex signant du X de l'esclave, on a signé pendant des siècles avec du sang et de la bave.

Pour que le printemps nous revienne, obligatoire que le grain meure. Mettons qu'à soir vous êtes les graines, nous autres on va faire les semeurs.

Sahara Lumber.

Vous n'êtes pas faits pour cette planète, immenses ingrats et mal élevés; buvez le fond de vos canettes, les musiciens sont arrivés.

On va jouer un, deux, trois, quatre, le concerto pour corde au cou. Mesdames, Messieurs, Spécial Cravates, ça va swigner pas mal beaucoup.

Debout! C'est l'heure de la prière À Notre-Dame-des-Horreurs. Y a une erreur dans le dictionnaire car le mot terre vient de terreur.

RICHARD DESIARDINS



FRATERNITÉ PROVINCIALE DES OUVRIERS EN ÉLECTRICITÉ LOCAL 1676

• Énergie électrique • Réseaux de communication • Élagage • Souterrain

YVES BARIL Directeur général



DENIS DROUIN Secrétaire Financier

3730, boul. Crémazie Est, #201, Montréal, Qc, H2A 1B4
Tél.: 514-723-0323
Télécopieur: 514-723-0139



Nous saluons le travail des camarades du Mouvement Action chômage de Montréal pour la défense et l'amélioration des droits des chômeurs et des chômeuses



table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

518 Beaubien Est, Montréal (Québec) H2S 1S5, Canada tél.: (514) 272 6060 fax: (514) 272-3748 email: tcri@cam.org

FRANÇOIS GOYETTE

AVOCAT - LAWYER

240, rue St-Jacques Ouest Bureau 800 Montréal (Québec) H2Y 11.9

Tél: (514) 382-0682 Fax: (514) 382-0743



Tél.: 272-7507 6623, St-Dominique Montréal, H2S 3A8

LA MAISONNETTE DES PARENTS

Lieu de rencontre de formation d'entraide de référence

Réf:



Groupe d'entraide maternelle de la Petite Patrie 6848, Christophe-Colomb, Mtl., Qué., H2S 2H2, Tél. : 495-3494 • FAX : 495-9317

Merci à nos commanditaires

SYLVESTRE CHARBONNEAU FAFARD

S.E.N.C

AVOCATS

Marco Guzzo

740, AVENUE ATWATER MONTRÉAL (QUÉBEC) CANADA H4C 2G9 TÉLÉPHONE: (514) 937-2881, #237 TÉLÉCOPIEUR: (514) 937-6529

CAMPEAU
OUELLET
NADON
BARABÉ
CYR
DE MERCHANT

DE MERCHANT BERNSTEIN COUSINEAU HEAP PALARDY

AVOCATS

1406, rue Beaudry C.P. 95, succursale «C» Montréal (Québec) H2L 4J7

Téléphone: (514) 528-7228 Télécopieur: (514) 528-1353

SOCIALE

DU TRAVAIL «AIDE



Comité logement de la Petite Patrie

6747, St-Denis Montréal H2S 2S3

© 272-9006



La vente aux mineurs, c'est majeur!



N'achetez pas pour les mineurs

Dans le Québec d'aujourd'hui, chaque jeune est important.

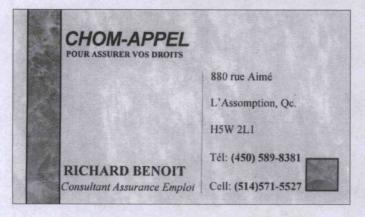


SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE MAGASINS ET DE BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC



FORMATION POPULAIRE 3575, boul. Saint-Laurent, bureau 406 Montréal (Québec) H2X 2T7

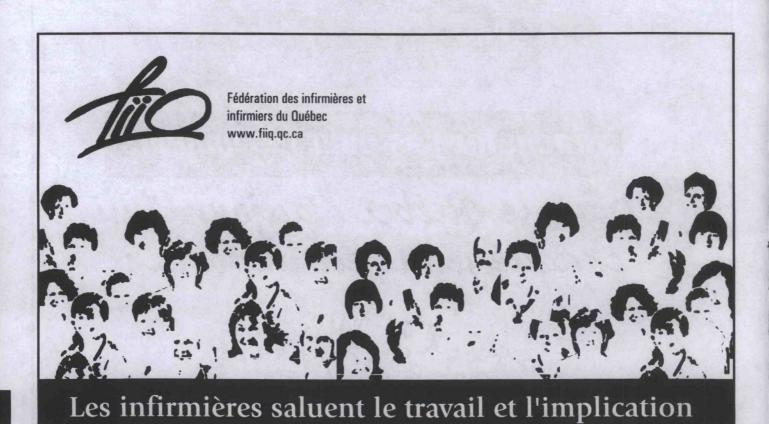
Téléphone : (514) 842-2548 Télécopieur : (514) 842-1417 Courriel : cfp@cam.org



La CDEC Rosemont-Petite-Patrie défend le droit au travail pour tous et toutes et salue les trente années d'engagement du Mouvement action chômage en faveur du droit au travail et de la dignité des personnes.



2339, rue Beaubien Est Montréal (Québec) H2G IN1 (514) 723-0030



de Mouvement Action Chômage de Montréal



Le C.L.S.C. La Petite Patrie est heureux de compter sur le Mouvement Action Chômage parmi les groupes communautaires les plus impliqués dans la vie du quartier et dans la défense des droits des travailleurs et des travailleuses.

Longue vie au Mouvement Action Chômage!

6520, rue de Saint-Vallier Montréal (Québec) H2S 2P7

Téléphone: (514) 273-4508 Télécopieur: (514) 272-6278 Dans un monde où l'humain a de moins en moins voix au chapitre, il est bon de savoir que des gens se lèvent, tel des remparts, pour contrer la sauvagerie de nos gouvernants, publics et privés.

Le travail acharné que le MAC de Montréal abat depuis 30 ans permet de croire que la justice, la dignité et le bonheur existent en d'autres endroits que dans les états financiers des fossoyeurs de la nouvelle économie.

Longue vie au MAC de Montréal ainsi qu'à nos 17 autres groupes de défense des chômeurs et chômeuses à travers le Ouébec.

MASSE

Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi

Me François De Vette avocat

Spécialisé dans les champs de pratique suivants: Droit de l'assurance-chômage, Cour fédérale, Droit criminel, Droit matrimonial, Responsabilité civile

420. Avenue Laurier Est Montréal, Québec, H2I 1E5 7 (514)529-0592 Télécopieur: 529-1271 Pagette: 896-2552 E-mail: fdv@vif.com

Centre Na Rive de Montréal Tél.: (514) 278-2157



- Alphabétisation - Conversation Française - Insertion à l'emploi - Techniques de cuisine et de couture. - Cours de: Pâtisserie.
- conduite de machine à coudre. - Cours de langue et culture Haïtiennes.

6971, rue St-Denis, Montréal H2S 2S5

Poursuivons la lutte pour reconquérir nos droits

- **▼ À un accès véritable aux prestations**
- A des prestations justes

Bravo pour les 30 années d'engagement et longue vie au MAC



Fédération des travailleurs et travailleuses du Ouébec

FTO www.ftg.gc.ca

Nous avons pu constater la pertinence du travail effectué par le MAC ainsi que la qualité de votre expertise. Nous souhaitons longue vie à votre travail essentiel d'information et de défense des droits auprès des sans-emploi.

Solidairement,

Le Syndicat du Personnel des Organismes Communautaires

(SPOC-CEQ) 2339, rue Beaubien Est Montréal, (Québec) H2G 1N1

SOLIDAIRE AVEC LE M.A.C. DEPUIS 20 ANS!

DOYON, GUERTIN, MONTBRIAND & PLAMONDON Société nominale

Roch Guertin avocat / lawyer Droit de l'assurance-chômage / emploi Unemployment / Employment Insurance Law

6337 rue St-Denis, Montréal H2S 2R8

Téléphone: (514) 277-4077

2189

Télécopieur: (514) 277-2019

Le 6839 A, rue Drolet

CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS CANADIAN COUNCIL FOR REFUGEES



6839 Drolet, #302, Montréal (Québec) Canada H2S 2T1 Tél.: (514) 277-7223 • Fax: (514) 277-1447 • ccr@web.apc.org



Bravo au MAC de Montréal pour tout le travail accompli depuis 30 ans auprès des chômeurs et des chômeuses!



COMPÉTENC ET ENGAGEMEN



La FATA défend les victimes d'accidents et maladies du travail qui se sentent l'ésées suite à une décision de la l'entravail qui se sentent l'ésées suite à une décision de la l'entravail (CSST) ou aux contestations de leurs employeurs. Vous etcs aux prises avec une maladie reilée à votre milieu de travail qui peut avoir été causée, entre autres, par des mouvements répétitifs, le bruit, des contaminants, la vibration d'outils

un même par le harcélement ? Le service de défense et le brureau médical de la PATA peuvent vous aider.

Service l'intrauties Étéphesique CEATUIT

Service de cassitation, service de défense et l'ouve avez subt un accident du travail ? Vous étes aux prises avec une maladie reilée à votre milieu de travail qui peut avoir été causée, entre autres, par des mouvements répétitifs, le bruit, des contaminants, la vibration d'outils

Un solide coup de main !

- ciésatés de la reute ciété de l'assurance automobile Québec (5AAQ)

NOS BUREAUX

Féléphone : (514) 271-0901 Félécopleur : (514) 271-6078

255, avenue St-Sacrement Bureau 204 Québec (près boul. Charest) G1N 3X9 Téléphone: (418) 688-7273 Télécopleur: (418) 688-7422

Le Magasin Partage de la **Petite Patrie**

Lieu d'entraide, de dignité, d'action et de solidarité

Bonne fête le MAC! Au nom des membres de l'organisme, nous tenons à vous féliciter et à vous applaudir pour ces 30 ans de lutte et d'implication sociale. Vous êtes, pour le jeune organisme qu'est le notre, un des fleurons du mouvement communautaire autonome que nous espérons un iour pouvoir émuler.

6839, Drolet. Montréal, Québec. H2S 2T1.

2 (514) 277-4993.

Services de l'organisme: Informations et références. Comptoir alimentaire, Groupe d'achats, Cours de cuisine simplifié, Clinique d'impôt, Magasin Partage de Noël.



Femmes regroupées en options non traditionnelles

Téléphone : (514) 273-7668 Courriel: nontrad@front.qc.ca Site Web: http://www.front.qc.ca Femmes de metiers c'est notre fierté!

FRONT est un regroupement provincial de femmes qui exercent des emplois traditionnellement occupés par des hommes.

Ce réseau offre soutien, entraide et référence à ses travailleuses parce que sa volonté de participer à créer une société égalitaire est inébranlable.

C'est dans un esprit de gratitude, d'admiration et de solidarité que nous apposons notre logo à cette publication pour saluer celles et ceux qui ont cru suffisamment dans les droits des chômeuses et des chômeurs pour les défendre avec courage et conviction pendant trente ans.

À la vôtre et longue vie au MAC de Montréal!





L'équipe devant les locaux du MAC au 6839A, rue Drolet. PHOTO: SYLVIE ROUILLARD

Merci à toute l'équipe actuelle du Mouvement Action Chômage de Montréal qui ont collaboré à la réalisation de ce recueil.

> De gauche à droite, en commençant par le bas: Jean Sansregret, Jennifer Genest, Hans Marotte, Nicole Côté et Martin Richard.

PHOTO: SYLVIE ROUILLARD



Conception du recueil Nicole Côté, Nathalie Germain, Martin Richard

Coordination Nicole Côté

Collaborations spéciales APEIS, Georges Campeau, Serge Chapleau (caricatures), Richard

Desjardins et Pierre Monette (poésie), Nathalie Germain, Gaétan Guérard, Marco Guzzo, Guylaine Joly, Pierre Monette, R. Suicide (bandes dessinées), tous ceux et celles qui ont collaboré à la section

LE MAC VU PAR.

Crédit aux poètes Gérald Godin, Hazim Hakmet

Recherche de commanditaires Jennifer Genest, Jean Sansregret

Correction des textes Jean-François Delisle et l'équipe du MAC

Photographies Nicole Côté, François De Vette, Yves Huneault, Sylvie Rouillard, et

autres non identifiés

Infographie Sébastien Bouchard, Arts cathodiques

Impression ACOR

Ce document est publié par le Mouvement Action Chômage de Montréal inc. Toute reproduction n'est permise qu'avec l'autorisation du Mouvement Action Chômage de Montréal inc.

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, 2ième trimestre 2000

Mouvement Action Chômage de Montréal

6839A, rue Drolet, local 306 Montréal, Québec H2S 2T1

Un organisme financé par:



▲ Nous avons laissé le genre masculin là où la grammaire l'impose seulement dans le but de ne pas alourdir le texte.





Le Mouvement Action-Chômage